



CHÂTEAU DE CHILLON™

# VIES DE PRINCESSES ?

FANNY  
ABBOTT

LES FEMMES DE LA MAISON  
DE SAVOIE (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

NATHALIE  
ROMAN

CHÂTEAU DE CHILLON™

# VIES DE PRINCESSES ?

**FANNY  
ABBOTT**

LES FEMMES DE LA MAISON  
DE SAVOIE (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

**NATHALIE  
ROMAN**

1<sup>er</sup> de couverture :

« À l'illustre duchesse »

Guillaume Fichet, *La Rhétorique*, 1471

Cologne, Fondation Martin Bodmer, Cod. Bodmer 176, fol. 1r

© e-codices.ch

4<sup>e</sup> de couverture :

**Portrait de Bonne de Bourbon**

Peinture gouachée de Louis Boudan, collection Gaignières, XVII<sup>e</sup> siècle

Paris, Bibliothèque nationale de France, RES OB-10 (A) – FO, fol. 2r

Rabats :

**Les enseignements d'Anne de France à sa fille**

Éd. par Martial-Alphonse Chazaud, 1878, manuscrit original v. 1504 disparu

Lausanne, Bibliothèque cantonale universitaire, M 3851, frontispice

© Fondation du Château de Chillon,

2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, décembre 2021

isbn : 978-2-8399-2894-6



## Sommaire

- 7 Avant-propos
- 9 Introduction
- 10 Les comtesses et les duchesses de Savoie entre 1272 et 1538
  
- Vivre dans un corps de femme**
- 15 Un corps diabolisé ou idéalisé
- 17 Un corps contrôlé et paré
- 21 Un corps pour la maternité
  
- Princesse en devenir**
- 29 Une naissance genrée
- 30 Un entourage choisi
- 31 Une éducation soignée
  
- Plaisirs de l'esprit et «ebastements»**
- 39 Les lectures
- 40 Les distractions au château
- 42 Hors les murs
  
- Prendre pour épouse**
- 46 La mise en place du mariage chrétien
- 47 Des alliances au service des stratégies familiales
- 49 La frise héraldique de la *camera domini* par Pierre-Yves Theler
- 51 Les étapes du mariage
- 59 «Qui n'a plus de mari»: le statut de veuve

- Sphères du pouvoir féminin**
- 66 Diriger sa maison
- 67 Prendre part au gouvernement
- 68 Exclure les filles
- 68 Exercer la régence
  
- Se comporter en bonne chrétienne**
- 74 La place des femmes dans l'Église
- 77 Des responsabilités religieuses
- 78 Marie comme modèle
- 79 Des saintetés et des dévotions féminines
- 80 Les nouvelles formes de la dévotion
  
- Le mécénat féminin**
- 84 Des destinataires privilégiées
- 86 Des commanditaires remarquables
- 89 Des ambassadrices de la culture
  
- Mourir en princesse**
- 92 L'âge et les causes du décès
- 92 Les testaments
- 94 Le choix de sépulture
- 95 Les funérailles
  
- 96 Bibliographie
- 99 Impressum
- 99 Remerciements



## Avant-propos

Le premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle est assurément une période de questionnement sur la place et le rôle des femmes dans la société. Débats et réactions ont été, sont et seront nombreux dans le monde mais également en Suisse: mouvement #MeToo, revendication de l'égalité salariale, relèvement de l'âge de la retraite des femmes, grève des femmes, place dans l'espace public, anniversaire des 50 ans du droit de vote féminin au niveau fédéral, pour ne citer que ces thèmes.

Le château de Chillon™ est une fenêtre ouverte sur l'histoire et doit servir à éclairer l'actualité en témoignant du passé. Mais justement, quelle place l'histoire a-t-elle laissée aux femmes? De quelles sources dispose-t-on? Comment la femme, les femmes vivaient-elles à Chillon? Quelle perception se faisait-on du corps des femmes? Les comtesses et les duchesses de la Maison de Savoie avaient-elles une vie de princesse? Quel rôle avaient-elles dans l'exercice du pouvoir? Quelles étaient les stratégies matrimoniales adoptées par la Maison de Savoie et, surtout, les femmes avaient-elles leur mot à dire?

En tant que femme et première femme à diriger le château de Chillon™, c'est un sujet qui me tient à cœur et auquel j'ai voulu apporter ma contribution. Mon objectif était de sensibiliser le public à l'histoire des femmes à la cour de Savoie en confrontant les sources historiques dans un lieu qui fut leur résidence, mais un virus a mis un terme au projet. Heureusement, si on peut dire, toute la recherche avait déjà été actualisée par les brillantes historienne et historienne de l'art Fanny Abbott et Nathalie Roman. Dès lors, il m'a semblé évident de poursuivre l'aventure en retravaillant le projet. Nous avons ainsi été contraint-e-s de renoncer à l'exposition et à son catalogue, en nous concentrant sur la seule publication qui donne ainsi une voix aux femmes qui nous ont précédé-e-s et qui ont aussi fait l'Histoire.

**Marta Sofia dos Santos,**  
*Directrice*








Yolande de France s'adressant à son fils Philibert  
Breve Dicendorum Compendium, v. 1477,  
Turin, Biblioteca Nazionale, Universitaria,  
ms. D.VI.2, fol. 1v-2r

## Introduction

En 2021, est-il encore pertinent de s'interroger sur les princesses du Moyen Âge ? À la lecture du titre de cette publication, des figures diverses surgissent dans les esprits, oscillant entre la Belle au bois dormant – jeune princesse ravissante et vertueuse sauvée par un prince – et la châtelaine désœuvrée vivant à une époque réputée sombre et violente. Ces images contrastées montrent que la connaissance des femmes, fussent-elles aristocrates, reste encore éloignée des réalités historiques, malgré les recherches toujours plus nombreuses sur le sujet depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Princesses et reines ont laissé plus de traces que les autres femmes. Leur étude, au croisement de l'histoire du pouvoir, de l'histoire des femmes et de l'histoire du genre, permet d'examiner comment s'est construite leur identité politique, religieuse et culturelle.

Dans le cas de la Savoie médiévale, aucune étude globale n'a encore été menée sur les membres féminins de la famille régnante, mais plusieurs recherches sur les rituels dynastiques, le mécénat artistique, les voyages, l'enfance, les vêtements ou encore les testaments ont permis de mettre en évidence différentes facettes de la vie des femmes à la cour. En collectant ces données et en proposant de nouveaux éclairages, cette publication est une occasion d'observer la Savoie par le prisme de l'histoire des femmes<sup>1</sup>.


 Les noms propres suivis de ce symbole renvoient directement au tableau des comtesses et duchesses de Savoie en pages 10 et 11.

C'est la plus grande disponibilité des sources – bien qu'émanant très rarement des femmes – qui a motivé le choix de la période allant du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, époque durant laquelle le château de Chillon<sup>™</sup> est sous domination savoyarde. L'attention a été accordée avant tout aux comtesses et duchesses, épouses des seigneurs de Savoie<sup>2</sup>. Ces princesses, filles de souverains, sont issues des plus illustres cours d'Occident comme le révèle leur nom: **Bonne de Bourbon** , **Marie de Bourgogne** , **Anne de Chypre** , **Yolande de France** , **Béatrice de Portugal** <sup>3</sup>.

En abordant les thèmes de la naissance et de la mort, du mariage et du veuvage, de l'éducation et des distractions, de l'exercice du pouvoir, de la pratique dévotionnelle et du mécénat, il est possible de brosser un aperçu de la vie des comtesses et duchesses de Savoie. Ces sujets s'intègrent dans le cadre plus général de la conception médiévale des femmes, laquelle découle principalement du discours des hommes, plus particulièrement de celui des clercs. Les convictions de ces derniers ont conduit à la construction de modèles et de contre-modèles qu'il faut interroger afin de percevoir changements et permanences entre le Moyen Âge et aujourd'hui.

<sup>1</sup> Le texte de cette publication est largement inspiré des travaux cités dans la bibliographie en fin de volume.

<sup>2</sup> En 1416, le comté de Savoie est érigé en duché.

<sup>3</sup> Les noms des comtesses et duchesses de Savoie sont mis en gras dans le texte et suivis d'une feuille verte. 



# Les comtesses et les duchesses de Savoie entre 1272 et 1538



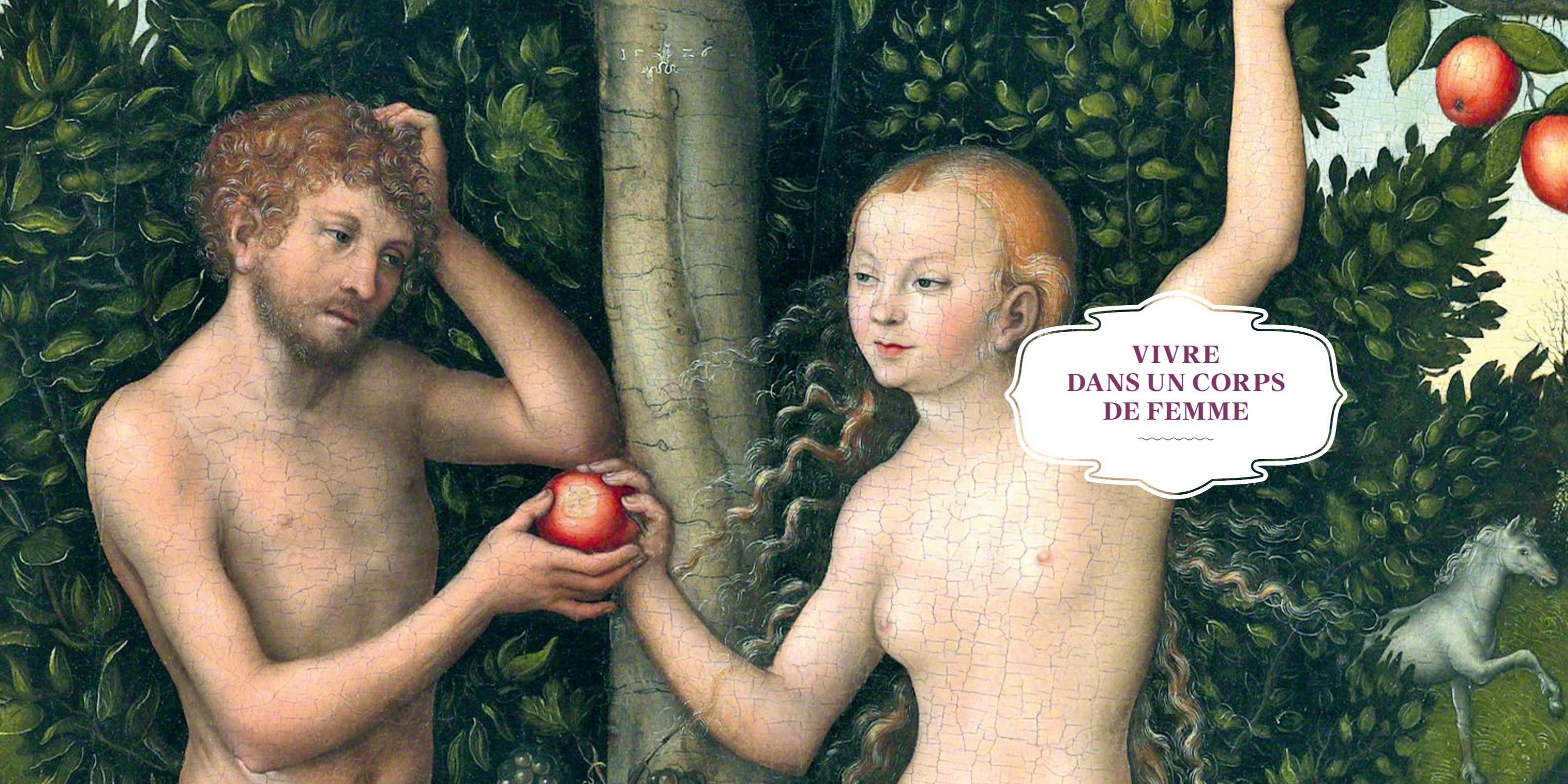
## Légendes

- Filiation
- Succession
- Mariage

L'ensemble des enfants des comtesses et duchesses de Savoie n'est pas représenté, seuls les héritiers régnants sont signalés.

Comtesses de Savoie

Duchesses de Savoie



**VIVRE  
DANS UN CORPS  
DE FEMME**

~~~~~



iii. 1. Bethsabée au bain  
Hans Memling, v. 1485  
Stuttgart, Staatsgalerie, inv. 644

## Un corps diabolisé ou idéalisé

Au Moyen Âge, les textes chrétiens structurent les modes de pensée conditionnant la position et le rôle de chacune et de chacun au sein de la société. Ainsi la Bible fait référence à la place des femmes dans le récit de la Création dont il existe deux versions. Dans la première, Dieu crée simultanément l'homme et la femme (Genèse I, 26-27); dans la seconde version – passée à la postérité – Ève est créée à partir de la côte d'Adam (Gen. II, 21-24). La primauté de la création du corps d'Adam justifie donc la supériorité de l'homme sur la femme. De plus, Ève tient une place spécifique dans l'épisode de la Chute (Gen. III, 1-23): cédant à sa curiosité, elle est tentée par le démon puis tente à son tour Adam, entraînant le châtement divin (iii.2). Chassés du Paradis, Adam et Ève, ainsi que tous leurs descendants, sont condamnés: travail dans la sueur pour lui et enfantement dans la douleur pour elle. Même si le péché originel affecte tous les humains et se transmet par la copulation, la littérature pieuse et morale insiste sur le rôle négatif joué par Ève et, par association, par toutes ses héritières.

Durant des siècles, la permanence de l'infériorité des femmes est entretenue par de nombreux auteurs. Pierre Lombard (†1160) écrit dans son manuel de théologie en usage dans les universités jusqu'en 1550: «Il l'a tentée car il savait que chez elle la raison était plus faible que chez l'homme. Qui a le plus péché? Elle a péché contre elle-même, contre son prochain et contre Dieu. L'homme n'a péché que contre lui-même et contre Dieu et c'est pour cela qu'elle a été plus punie»<sup>4</sup>.



«... chez elle la raison  
était plus faible...»

Cette vision est partagée par Hildegarde, abbesse de Bingen (†1179), grande intellectuelle de son temps qui pense aussi que les femmes sont faibles et doivent être soumises aux hommes. Thomas d'Aquin (1225-1274), quant à lui, estime que cette infériorité est antérieure au péché originel et qu'elle est d'ordre intellectuel.

iii. 2. Ève tentatrice  
Lucas Cranach le Vieux, 1526  
Londres, Courtauld Gallery

<sup>4</sup> Cité par L'HERMITE-LECLERCQ, p. 176 - 177



Nombreux sont les textes qui insistent également sur l'association du féminin et du charnel, à l'exemple d'Alvaro Pelayo, alors grand pénitencier de la cour pontificale d'Avignon, qui dresse vers 1330 la liste des deux cents vices et méfaits des femmes. Parmi les divers reproches qui leur sont faits, figure celui de n'être qu'un « gouffre de sexualité ». Cette misogynie cléricale doit être comprise dans son contexte: ces écrits sont avant tout destinés au clergé qui doit absolument se détourner des tentations de la chair. Les femmes, tentatrices par nature, sont donc plus souvent visées que les hommes. C'est ainsi que se construit une vision négative et méprisante des femmes, êtres moralement, intellectuellement et physiquement inférieurs.

Parallèlement, dans la littérature courtoise qui se développe à partir du XII<sup>e</sup> siècle, le corps des femmes connaît une valorisation certaine. Les canons esthétiques y sont révélés et amplifiés. Dans les jeux de séduction entre un amant prêt à surmonter toutes les épreuves de l'amour et la noble dame (ill.3), on assiste à une exaltation de la beauté de celle-ci qui s'exprime dans la blancheur de sa peau, la bonne mine de son visage, la finesse de son corps, la fermeté de ses petits seins, etc. L'auteur castillan Juan Ruiz dans *El libro de Buen Amor* (v. 1330-1343) dispense des conseils pour choisir la femme idéale:

« Cherche une femme proportionnée: une tête petite, La chevelure blonde mais non teinte au henné: Les sourcils écartés, longs, hauts et fort arqués, Un peu large des hanches; voilà l'allure d'une dame [...] ».<sup>5</sup>



Ce sont indéniablement les qualités de pureté et de virginité qui sont exprimées dans ces descriptions. La diffusion de ces critères physiques passe aussi par des objets liés aux soins du corps et par des œuvres d'art, telle celle montrant la figure biblique de Bethsabée offrant l'occasion au peintre de montrer un corps nu (ill.1).

Toutefois seule la beauté naturelle est valorisée. L'utilisation de fards est dénoncée par les prédicateurs comme un péché d'orgueil, car ce que Dieu a créé ne doit pas être altéré. Le fard est non seulement impureté mais aussi mensonge. Les femmes sont accusées de l'utiliser pour tromper les hommes.

ill. 3. Valve de miroir représentant une scène courtoise  
Turin, Palazzo Madama - Museo Civico d'Arte Antica, inv. 152/AV  
© Studio Fotografico Gonella 2010

## Un corps contrôlé et paré

Jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, hommes et femmes portent un costume long et ample, presque unisexe où le corps est peu visible (ill.4). Les sources comptables de la cour de Savoie montrent que les vêtements des deux sexes sont peu distincts hormis leur longueur. Parmi les sources iconographiques, les catelles de poêles décorées de scènes courtoises ou de la vie quotidienne fournissent une sorte de catalogue de la mode. Sur l'une d'elles, issue de fouilles menées au château de Chillonn<sup>TM</sup>, figure un couple dans une posture courtoise: la cotte de l'homme est souple et ample (ill.5). En effet, à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, la mode masculine bouleverse les codes avec l'invention du pourpoint, habit près du corps qui révèle la silhouette de celui qui le porte. Cette tendance se diffuse également dans le vêtement féminin, quoique dans une moindre mesure. Au XV<sup>e</sup> siècle, aucun doute ne subsiste, les silhouettes féminines se distinguent de celles des hommes: la taille est rehaussée et le décolleté apparaît (ill.6).

Ces changements ne vont pas sans raillerie ni condamnation de la part des moralistes! Déjà présent dès la fin de l'Antiquité, le contrôle vestimentaire se poursuit au Moyen Âge: le théologien Gilles de Rome (1247-1316) estime que c'est le rôle des hommes de régler l'habillement, car c'est à eux qu'il revient de réguler la société et d'empêcher les femmes de pécher. L'adéquation au rang social et l'interdiction des ornements superflus sont prescrits. Systématiquement dénoncées, les innovations de la mode deviennent un lieu commun de la littérature religieuse et morale.



ill. 4. Des vêtements presque unisexes  
Codex Manesse, v. 1300-1340

Heidelberg, Universitätsbibliothek, Cod. Pal. germ 848, fol. 32v

ill. 5. Une cotte masculine aux formes amples

Catelle de poêle issue des fouilles au château de Chillonn<sup>TM</sup>, v. 1350  
Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, inv. PM 4186

ill. 6. Un vêtement féminin ajusté

Catelle de la Grand-Rue 32 à Fribourg, XV<sup>e</sup> siècle  
Fribourg, Service archéologique de l'État de Fribourg, cat. 155

Les femmes subissent toujours plus strictement ce contrôle. Les *Statuts de Savoie*, édictés par Amédée VIII en 1430, comportent notamment des règles vestimentaires. En ce qui concerne les duchesses de Savoie, il est précisé qu'elles doivent porter un habit en adéquation avec leur rang et faire preuve de sobriété. Le tissu des robes, pouvant traîner au sol, ne doit pas dépasser la longueur d'une paume de main. Les revers des cols ne peuvent excéder trois doigts de longueur et la hauteur des couvre-chefs, dont toute «difformité» doit être exclue, est aussi limitée. Les *Statuts* exigent aussi que les tenues des filles et belles-filles ne surpassent pas celles de la duchesse. Il faut éviter tout superflu orgueilleux. Au XV<sup>e</sup> siècle, **Anne de Chypre** est critiquée pour l'excès d'ornements de ses robes: tissus d'or et de soie, menu-vair, petit-gris et martre zibeline. Peut-être a-t-elle de la peine à se défaire de son statut de fille de roi? Elle a d'ailleurs vu sa garde-robe transformée lorsqu'elle a rejoint la cour de Savoie afin que ses vêtements soient taillés à la façon de son nouveau pays.



**ill. 7. Peigne en ivoire décoré de scènes sculptées et peintes à l'origine**  
1360-1380, Turin, Palazzo Madama - Museo Civico d'Arte Antica, inv. 150/AV,  
© Studio Fotografico Gonella 2010

**ill. 8. Gravoir en os**  
Milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, Paris, Musée Cluny - Musée National  
du Moyen Âge, OA 156

Une longue chevelure apparaît comme l'attribut féminin par excellence mais elle se doit d'être toujours maîtrisée: tout au long du Moyen Âge, le regard porté sur les femmes «en cheveux» est négatif. Elles ont donc souvent les cheveux tressés, diverses coiffures pouvant ensuite être réalisées. Une attention particulière est portée aux accessoires utilisés pour discipliner les cheveux. Les peignes à double denture, l'une pour démêler et l'autre pour lisser, reprennent une forme antique (*ill.7*). Les gravoirs permettent de tracer une raie dans la chevelure (*ill.8*).



Au XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du XV<sup>e</sup> siècle, les femmes non mariées ne portent pas de coiffe: c'est le cas de cette jeune fille, probablement **Jeanne de Savoie** (v. 1308-1344), fille d'Édouard de Savoie et de **Blanche de Bourgogne**, qui porte uniquement une mentonnière encadrant ses joues (*ill.9*). Pour les épouses et les veuves, le couvre-chef est de rigueur afin de dissimuler leur chevelure en signe de soumission à Dieu et à leur mari. La tête de femme sculptée, découverte dans le cloître de l'abbaye de Romainmôtier, est enveloppée d'une guimpe, c'est-à-dire d'un voile entourant la tête et le cou (*ill.10*). Il s'agit probablement d'une femme mariée ou d'une veuve.



**ill. 9. Une jeune femme sans coiffe**  
*Livre d'heures de Jeanne de Savoie*, avant 1325  
Paris, Musée Jacquemart-André, ms. 1, fol. 13

**ill. 10. Femme portant une guimpe**  
Premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, Lausanne,  
Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, RO/SN2014-08,

**ill. 11. La duchesse Yolande de France portant un flocard**  
Guillaume Fichet, *La Rhétorique*, 1471  
Cologne, Fondation Martin Bodmer, Cod. Bodmer 176, fol. 1r  
© e-codices.ch

**ill. 12. Un front bien épilé**  
*Tristan en prose*, v. 1470, Genève, Bibliothèque de Genève, ms. Fr. 189, fol. 49v

**ill. 13. Une pince à épiler toujours actuelle**  
XIV<sup>e</sup>-début du XV<sup>e</sup> siècle, Saint Denis, Unité archéologique, 21.358.3  
© Unité d'archéologie de la ville de Saint-Denis





le premier chapitre parle comment il fu  
nez et de lausion son pe le bon voy loys n



Dans les traités médicaux, en dehors des chapitres relatifs à la procréation et à la gynécologie, le corps féminin n'existe pas. Tout au plus l'aptitude des femmes à enfanter est-elle scrutée, leur fertilité étant au cœur des préoccupations. Ainsi les régimes de santé décrivent l'épouse parfaite comme « pleine de corps » pour pouvoir porter les nombreux enfants attendus. **Anne de Chypre** 🌸 devait être de santé robuste : elle a donné naissance à dix-huit enfants !

Potions de fertilité et pèlerinages sont des options utilisées par toutes les couches sociales pour faciliter la venue d'un enfant (ill.15). Anne, Élisabeth et la Vierge sont parmi les saintes les plus souvent invoquées car, bénies de Dieu, elles sont tombées enceintes de manière exceptionnelle. En Savoie, **Yolande de Montferrat** 🌸 se rend à l'église de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, **Bonne de Bourbon** 🌸 et Amédée VI à l'abbaye de Saint-Claude et **Marie de Bourgogne** 🌸 à plusieurs reprises à l'abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. Deux reliques de la Vierge – la chemise et la ceinture portées lors de l'Annonciation – sont particulièrement vénérées pour favoriser la fertilité et la mise au monde d'un enfant. Vers 1356, **Bonne de Bourbon** 🌸 fait faire une statue de cire à son image qui, une fois placée en offrande devant la statue de la Vierge à la cathédrale de Lausanne, doit favoriser l'arrivée d'un héritier mâle.

ill. 15. Louis VII le Jeune et Adèle de Champagne priant pour avoir un fils  
Primat, *Grandes Chroniques de France*, début XV<sup>e</sup> siècle  
Paris, Bibliothèque sainte Geneviève, ms 783, fol. 222v

ill. 16. L'accouchement, une affaire de femmes  
*Bible historique*, v. 1498, Lyon, Bibliothèque Municipale, Inc. 57, fol. 11

## L'accouchement

L'accouchement est un moment crucial et dangereux, néanmoins il est peu abordé par les traités médicaux. Le médecin Guy de Chauliac indique dans sa *Chirurgia magna* (1363) qu'il ne traite pas de ce sujet car ce sont les femmes qui s'en occupent (ill.16). Du fait de la marginalisation de ces dernières dans les documents historiques, on ne possède donc que peu d'informations sur ce sujet. Avant le XVI<sup>e</sup> siècle, seuls sont connus les traités de Trotula de l'école de médecine de Salerne (XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècle), rédactrice d'ouvrages de référence en latin comme *Des maladies des femmes avant, pendant et après les couches*. Trotula préconise notamment l'usage d'opiacés atténuant les douleurs de l'accouchement, ce qui va à l'encontre des positions de l'Église.





Les aristocrates accouchent dans une pièce spécialement préparée pour l'occasion – la chambre de gésine – entourées de servantes et de sages-femmes qui leur prodiguent des soins, comme des massages du bas-ventre, des bains et des fumigations pour dilater le col de l'utérus. La comptabilité savoyarde révèle parfois le nom de ces femmes, à l'exemple d'Antoinette Besançon de Chambéry qui assiste Marie de Bourgogne en 1408 et 1411. Toutefois les connaissances médicales limitées conduisent parfois à des séquelles terribles comme des paralysies ou des cécités, voire au décès de la mère ou de l'enfant. La technique de la césarienne est connue, mais elle n'est réalisée au Moyen Âge que sur des femmes mortes dans le but de sauver l'enfant à naître (iii.17).

Outre ces pratiques obstétricales, l'accouchement est aussi un moment d'intenses prières qui débutent souvent par une formule invoquant la Vierge, Anne ou Élisabeth. De nombreux charmes de tradition orale étaient considérés comme des remèdes pour le bon déroulement de l'enfantement (iii.18). La ceinture de la Vierge de Puy-Notre-Dame est souvent empruntée lors des accouchements royaux, comme c'est le cas pour Charlotte de Savoie, fille de Louis I<sup>er</sup> et d'Anne de Chypre.

iii. 17. La césarienne  
Faits des Romains, v. 1360-1370  
Paris, Bibliothèque nationale de France, NAF 3576, fol. 197



iii. 18. Talisman pour protéger des dangers de l'accouchement  
Milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Marseille, MUCM, inv. 19772.1



**PRINCESSE  
EN DEVENIR**

---

## Une naissance genrée

Si la naissance de l'enfant princier se déroule bien, elle est l'occasion de grandes réjouissances. Dans sa *Chronique de Savoie*, rédigée entre 1417 et 1419, Jean d'Orville, dit Cabaret, relate un épisode qui serait survenu à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Amédée V et Sybille de Bâgé 🍀 auraient vu en rêve six enfants demandant à Dieu de leur accorder une descendance. Le chroniqueur ajoute: «*Peu après la comtesse devint enceinte et accoucha d'un fils nommé Edouard, à la grande joie des barons qui organisèrent de grandes fêtes, en l'honneur de cette naissance. Puis vint un autre fils, appelé Amé et ce fut l'occasion de nouvelles festivités, célébrant la multiplication de la lignée de Savoie. Trois filles suivirent enfin [...]*»<sup>6</sup>. Cabaret liste ensuite les mariages que feront ces filles, sans mention de fêtes organisées pour leur naissance. Si ce texte ne doit pas être considéré comme le fidèle récit des événements, il permet néanmoins de comprendre que, dans le contexte aristocratique, ce qui importe est d'avoir des fils afin d'assurer la transmission du pouvoir et des filles pour conclure des alliances.

Dans l'*Apocalypse de Savoie*, manuscrit réalisé pour Amédée VIII, le peintre Jean Bapteur met en valeur la lignée dans un portrait de la famille ducale (ill.19). De droite à gauche, on distingue le duc de Savoie, suivi de ses trois fils, Amédée, Louis et Philippe, puis son épouse Marie de Bourgogne 🍀 et leurs trois filles, Marie, Bonne et Marguerite.



ill. 19. La famille du duc Amédée VIII de Savoie  
Jean Bapteur, Péronet Lamy, Jean Colombe, *Apocalypse figurée des ducs de Savoie*,  
1428-1434, Diözesanbibliothek Rottenburg (facsimilé), 27 D 1, fol. 14v-15r

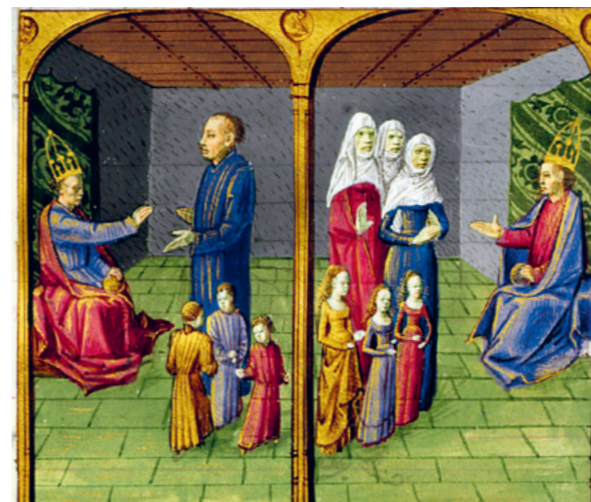


## Un entourage choisi

En général, les parents de l'aristocratie s'investissent peu dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants. Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Louis I<sup>er</sup> et son épouse **Anne de Chypre** 🌿 vivent le plus souvent sans leur progéniture, notamment en raison de leurs fréquents voyages. Les nouveaux-nés restent auprès d'eux quelque temps après leur naissance puis, à l'âge de deux ans environ, ils rejoignent leurs frères et sœurs. Il existe cependant des exemples contredisant cette pratique habituelle: une génération plus tôt, **Marie de Bourgogne** 🌿 est souvent accompagnée de ses fils et de ses filles, quel que soit leur âge. Lorsqu'elle entreprend de se rendre et de résider à Morges puis à Lutry en 1420, c'est en famille qu'elle voyage.

Selon l'usage médiéval, d'autres personnes prennent soin des enfants. Les premières sont les nourrices dont la mission consiste à allaiter le bébé de sa naissance à ses dix-huit mois environ et à prendre part aux premières phases de son développement (ill.20).

ill. 20. L'allaitement par une nourrice  
Vincent de Beauvais, *Miroir historial dit du roi Jean*, France, XIV<sup>e</sup> siècle  
Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5080, rés. fol. 371r



Gouvernantes et gouverneurs, maîtres d'école, officiers et serviteurs font également partie de l'entourage des jeunes nobles. Les femmes se chargent plus généralement des filles et des petits garçons, tandis que les hommes prennent le relais pour ces derniers lorsqu'ils ont environ sept ans (ill.21). Par la suite, si l'aîné rejoint son père, comme c'est le cas du futur Amédée IX à l'âge de douze ans, les filles et les cadets sont souvent envoyés dans des cours étrangères; les filles, pour y être mariées, les cadets pour y parfaire leur éducation.

ill. 21. Un entourage choisi pour les garçons et les filles  
Joanne de Columna, *Mare historiarum*, milieu du XV<sup>e</sup> siècle  
Paris, Bibliothèque nationale de France, Latin 4915, fol. 319v  
ill. 22. Un père soucieux de l'éducation de ses filles  
*Livre du chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*,  
deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle, Châteauroux, Bibliothèque Municipale, ms. 4, fol. 1r

## Une éducation soignée

S'il est difficile de connaître la teneur de l'enseignement donné aux jeunes nobles, les traités pédagogiques révèlent les principes qui doivent être inculqués aux enfants. La différenciation entre les sexes y est très marquée. Philippe de Novare, auteur d'ouvrages de droit, de morale et d'histoire du XIII<sup>e</sup> siècle, en donne la raison: «*Et la femme, si elle est chaste de son corps, toutes ses autres fautes restent cachées [...] c'est pourquoi il ne convient pas de donner autant d'instruction aux filles qu'aux garçons*». Toutefois, à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les traités destinés aux filles se multiplient. Parmi ceux-ci, le *Livre du chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, rédigé entre 1371 et 1373, connaît un immense succès (ill.22).








ill. 23. Les enseignements d'Anne de France à sa fille  
Éd. par Martial-Alphonse Chazaud, 1878,  
manuscrit original v. 1504 disparu  
Lausanne, Bibliothèque cantonale  
universitaire, M 385, t1, frontispice

Les conseils de ce père visent à protéger l'honneur de ses filles et à en faire des épouses et des mères modèles. Les chapitres successifs de cet ouvrage traitent d'histoires édifiantes assorties de morales qui servent à l'édification des jeunes femmes avant et après leur mariage, en abordant la religion, la charité, la coquetterie, la luxure, l'obéissance à son mari, etc.

Si un grand nombre de traités émane d'hommes, certains sont le fait de femmes, comme *Les enseignements d'Anne de France à sa fille*. Fille de Louis XI de France et de Charlotte de Savoie, Anne de France (1461-1522) veut faire profiter sa fille Suzanne de son expérience grâce à ses *Enseignements* rédigés vers 1504-1505. Elle l'y incite à toujours faire son devoir en étant honnête, franche et loyale, lui indique quelle ligne de conduite adopter en tant qu'épouse et mère et évoque ses devoirs envers Dieu et le monde. Ce manuscrit, perdu au début du XX<sup>e</sup> siècle, est connu grâce à une édition imprimée et gravée du XIX<sup>e</sup> siècle (ill. 23).

*Le Breve Dicendorum Compendium* est un autre exemple illustrant l'intérêt d'une mère pour l'enseignement prodigué à ses enfants. Ce petit traité didactique composé à la demande de Yolande de France , alors veuve d'Amédée IX de Savoie, concerne l'instruction politique de son fils aîné Philibert. L'une des miniatures montre la duchesse en habit de deuil s'adressant à son fils (ill. 24).



ill. 24. Yolande de France s'adressant à son fils Philibert  
*Breve Dicendorum Compendium*, v. 1477  
Turin, Biblioteca Nazionale Universitaria, ms. D.VI.2, fol. 1v-2r

Apprendre à lire et à écrire aux filles – si elles ne sont pas destinées à l'Église – suscite des interrogations, voire des oppositions. Certains, tel Philippe de Novare, y sont totalement hostiles. D'autres, comme Vincent de Beauvais, moine dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle, y sont favorables, car cette occupation permet d'éviter les mauvaises pensées.

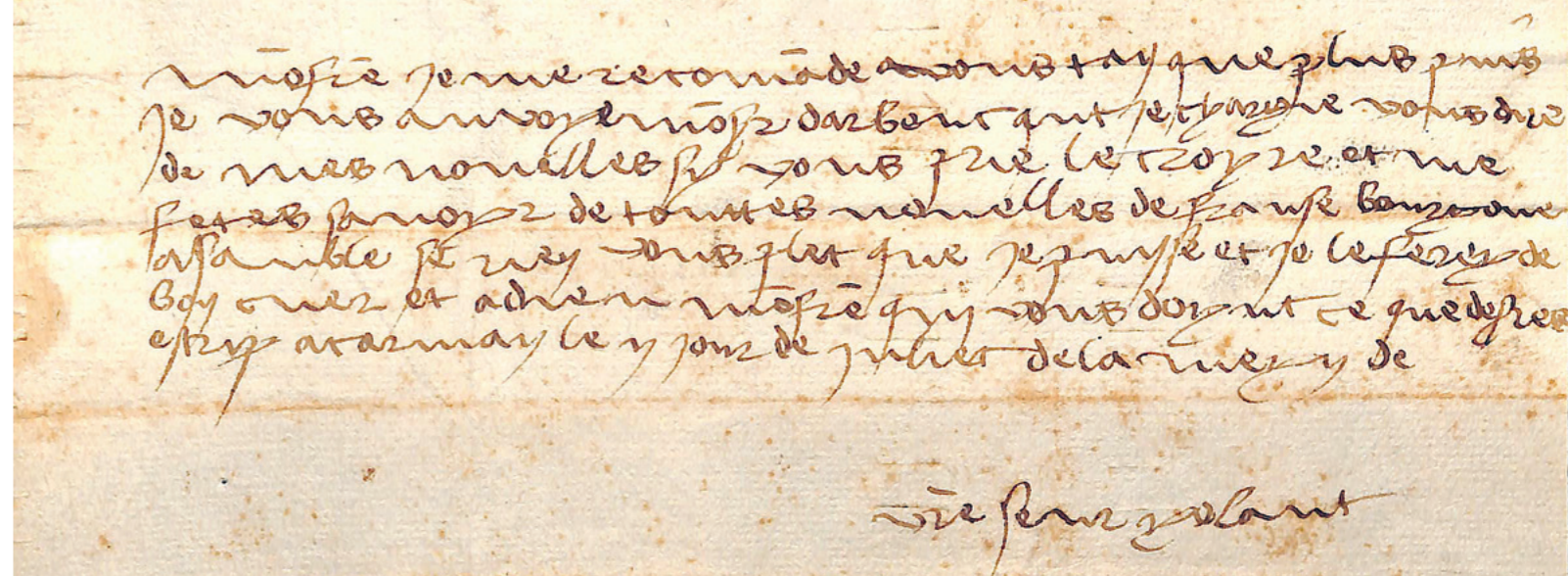
Pour d'autres encore, comme le chevalier de La Tour Landry, il faut un juste milieu: «... quant à écrire, il est préférable que la femme ne le sache pas, mais quant à lire, il est préférable que toute femme le sache car ainsi elle connaîtra mieux la foi et les périls encourus par l'âme et son salut...»<sup>7</sup>. La Tour Landry pointe ici un aspect spécifique: lecture et écriture ne sont pas forcément enseignées simultanément.

Les princesses apprennent à lire sur des recueils dévotionnels, les lectures profanes étant plutôt réservées aux garçons. Amédée VIII, âgé alors de seize ans, offre trois livres à chacune de ses petites sœurs: deux sont des livres d'heures et le troisième contient les psaumes pénitentiels. Il existe aussi des abécédaires aux motifs pieux, produits pour les enfants, comme celui commandité par la reine de France Anne de Bretagne (1477-1514) pour sa fille Claude, alors âgée de six ans (ill.25).

Les petites nobles voient souvent leur éducation et leur formation intellectuelle prises en charge uniquement par des gouvernantes. C'est aussi le cas en Savoie, mais une attention toute particulière est portée à Marguerite et Charlotte, filles de Louis I<sup>er</sup>



ill. 25. Des abécédaires pieux  
Abécédaire de Claude de France, v. 1505  
Cambridge (UK), Fitzwilliam Museum,  
MS 159, fol. 2v-3r



et d'Anne de Chypre<sup>8</sup>, et à Yolande de France<sup>9</sup> et Annabelle d'Écosse, futures belles-filles élevées à la cour: elles sont confiées à un maître particulier, Pierre Aronchel qui leur apprend à écrire:

« Item livre a messire Pierre Aroncel magister de mesdesusdictes dames pour papier quil a pris en plusieurs foys pour mesdictes dames ou quel elles ont apris a escrire, 2 gros »<sup>8</sup>.

Yolande, élevée en Savoie dès l'âge de deux ans, commence à lire dès ses six ans et, bien que les sources ne le mentionnent pas, elle apprend aussi à écrire: adulte, elle rédigea elle-même plusieurs lettres (ill.26). Dès 1474, elle fera en sorte que ses filles sachent aussi tenir la plume:

**« Ay livre le dit jour a mes deux damoyelles Marie et Loyse a chacune un escriptaire pour escrire »**<sup>9</sup> (ill.27).



À la lecture et à l'écriture s'ajoutent la musique, la peinture ou la danse. Les jeunes aristocrates apprennent aussi à coudre et à broder. Ces activités occupent d'ailleurs une grande part de leurs loisirs d'adultes. De plus, les princesses sont éduquées afin de savoir se tenir en société, être de bonnes chrétiennes, gérer leur future maison et aider leur époux à gouverner.

ill. 26. Lettre autographe de Yolande de France  
Turin, Archivio di Stato, Sezione Corte, Lettere duchi e sovrani, mazzo 1, fasc. 8, n. 1

ill. 27. Écritoire portative de luxe en ivoire  
Nord de la France, v. 1300-1330, Genève, Musée d'art  
et d'histoire de Genève, inv. AD 5794

<sup>7</sup> Traduit par LETT, 2013, p. 81.

<sup>8</sup> Cité par BLANCARDI, p. 143.

<sup>9</sup> Cité par MÉNABRÉA, p. 117.



**PLAISIRS  
DE L'ESPRIT ET  
« EBASTEMENTS »**

~~~~~



**Les femmes nobles, tant les jeunes filles que les dames, ont avant tout des occupations à l'intérieur de l'enceinte du château.**

## Les lectures

Quelle que soit la période ou la cour concernée, les manuscrits de dévotion – psautiers, bréviaires et livres d'heures – constituent l'essentiel des lectures des femmes; toutefois la littérature vernaculaire – romans, ouvrages scientifiques ou historiques – prend de plus en plus de place au fil des siècles. En Savoie, l'inventaire de 1431 des biens de Bonne de Savoie (1415-1430), fille d'Amédée VII et de **Bonne de Berry**, comporte vingt-deux livres essentiellement liturgiques et dévotionnels. Seuls trois romans y sont signalés dont un probablement de Christine de Pizan, auteure très présente dans les bibliothèques féminines (ill.28). Les collections de livres de Charlotte de Savoie et de **Yolande de France** sont elles aussi connues et permettent d'intéressantes comparaisons. En effet, ces deux femmes de la même génération, dont les destins matrimoniaux se croisent – la première est devenue reine de France et la seconde duchesse de Savoie –, ont été élevées ensemble à la cour de Savoie. Charlotte possède près d'une centaine de manuscrits et semble avoir avant tout des préoccupations spirituelles: plus de 70% des ouvrages recensés concernent la morale et la religion, 16% la littérature et seulement 3% l'histoire (ill.29).

ill. 28. L'auteure à son pupitre  
Christine de Pizan, *La Cité des dames*, deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle  
Genève, Bibliothèque de Genève, Ms. Fr. 180, fol. 3v

La présence de nombreux traités comme ceux de Gilles de Rome, Jacques Cessoles, La Tour Landry et de trois ouvrages de Christine de Pizan (*La Cité des Dames*, *Le Livre des trois vertus* et *L'Épître d'Othea*) montre les préoccupations éducatives de la reine. Elle semble aussi apprécier le théâtre puisqu'elle possède deux livres pour jouer des mystères, à savoir du théâtre religieux mettant en scène la vie du Christ. La bibliothèque de sa belle-sœur **Yolande de France** compte plus de quatre-vingts ouvrages de nature plus variée: livres de dévotion, romans, textes pour le théâtre, écrits sur l'Orient, chroniques de Savoie, manuels sur l'art de gouverner et également *Le Livre de la vision de Christine* de Christine de Pizan. La répartition par catégorie montre que 54% des ouvrages sont de nature morale et religieuse, 32,5% de la littérature et 6% de l'histoire. Son profil intellectuel montre son intérêt pour la littérature favorisée par les humanistes: en 1476, elle commande pour ses fils des volumes imprimés d'auteurs classiques (Cicéron, Ovide, Salluste), mais aussi des ouvrages plus contemporains comme celui de Lorenzo Valla et de Guillaume Fichet.



ill. 29. Charlotte de Savoie

Diptyque, v. 1472, Chambéry, Musée savoisien, © Jean-Louis Bellec

Christine de Pizan (v. 1364 - v. 1430) est une figure incontournable de la littérature du XIV<sup>e</sup> siècle. Sa vaste production lui vaut l'intérêt de la royauté française et lui permet de vivre de sa plume.

Connue pour son engagement en faveur des femmes, elle se consacre à la rédaction de poèmes, de traités moraux, philosophiques et politiques dans lesquels elle n'hésite pas à conseiller les princes. Ses écrits figurent dans toutes les bibliothèques de la noblesse.

## Les distractions au château

### Les travaux d'aiguille

Outre la lecture, les travaux d'aiguille sont recommandés aux filles et aux femmes pour lutter contre l'oisiveté. En Savoie, on retrouve quelques traces de cette activité à travers la comptabilité où figure l'acquisition de matériel, comme par exemple les tresses, décorations à broder, achetées pour les filles et belles-filles de Louis I<sup>er</sup> et Anne de Chypre en 1445 et 1449. L'inventaire après décès de Charlotte de Savoie réalisé en 1484 décrit la présence «[d'] un autre coffre de Chipres, de grandeur d'un pyé et demy, fermant a clef et ouvré par le devant, ouquel a esté trouvé un espinglier de drap violet, un escheveau de layne roge, et des jonchez [sortes d'aiguilles à tricoter] et une fuzee de layne blanche [...]»<sup>10</sup> (ill.30).



ill. 30. Objets de couture: dé, alènes à chas et ciseaux  
Début du XVI<sup>e</sup> siècle, Annecy, Musées de l'agglomération d'Annecy, inv. 1992.6.2(2/3.1/3.2/4/19)

<sup>10</sup> Cité par TUETEY, p. 426.



### La musique

Les arts musicaux, particulièrement développés à la cour de Savoie, sont pratiqués par de nombreuses princesses (ill.31). Bonne de Bourbon met la harpe à la mode: les comptes montrent, entre 1399 et 1400, l'entretien, l'achat de cordes et finalement l'acquisition d'une nouvelle harpe pour sa fille Jeanne. Amédée VIII, ses sœurs, sa femme Marie de Bourgogne et ses enfants apprécient d'ailleurs beaucoup cet instrument. Marie est aussi organiste à ses heures; les comptes révèlent la réparation d'un instrument en 1416.

La promotion de la musique passe aussi par la création de chorales: Amédée VIII initie la mise en place de chanteurs et de musiciens à la Chapelle de Chambéry. Yolande de France crée le Collège des Innocents qui accueille des enfants dès leurs six ans jusqu'à l'âge de la mue. Chapelle et Collège suivent le duc et la duchesse dans leurs déplacements.

ill. 31. Allégorie de la musique jouant du psaltérion  
Errart de Conty, Livre des échecs amoureux moralisés, v. 1496-1498  
Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 143, fol. 65v

## Les jeux

Parmi les jeux, dès le XI<sup>e</sup> siècle les échecs sont particulièrement prisés par l'aristocratie tant masculine que féminine. On sait qu'en 1416, la reine de France Isabeau de Bavière (1371-1435) possède dans sa chambre un échiquier et que **Marie de Bourgogne** s'en fait fabriquer un particulièrement coûteux. De nombreux objets sont décorés de scènes de jeu d'échecs, distraction également perçue comme une métaphore de l'amour courtois en raison de sa codification très précise (ill.32).



Les princesses savoyardes Marguerite et Charlotte, ainsi que la petite fiancée de leur frère, Annabelle d'Écosse, jouent surtout aux cartes (ill.33). Elles utilisent des épingles pour fixer les gains: elles en font acheter pas moins de six mille entre 1445 et 1449!

ill. 32. Valve de miroir avec une scène figurant une partie d'échecs  
Produite à Paris v. 1300, Paris, Musée du Louvre, Objets d'art, inv. OA 117

ill. 33. Des cartes à jouer en papier  
Fin du XV<sup>e</sup> siècle, Issy-les-Moulineaux, Musée Français de la Carte à Jouer, IS.93.26.1



## Hors les murs

Excepté les déplacements d'un château à l'autre, les activités extérieures des femmes sont limitées. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, les jardins suscitent un intérêt croissant et les seigneurs aménagent ces espaces extérieurs. On y installe même des animaleries: **Bonne de Bourbon** dispose d'un colombier au château de Ripaille, puis **Marie de Bourgogne** complète la ménagerie de cerfs, brebis et même d'un guépard qu'elle ne garde toutefois pas du fait de sa dangerosité. Le jardin figure dans de nombreuses représentations, faisant référence tantôt à la métaphore de la clôture qui protège la jeune fille du monde extérieur, tantôt à l'idéal courtois où le jardin est un lieu de distraction et de séduction (ill.34).

Enfin, quoique réprouvée par l'Église, la chasse est très prisée de l'aristocratie. Exercée surtout par les hommes, bien que les dames y participent également, la chasse peut se pratiquer selon deux modalités, vénerie ou fauconnerie (ill.35). Cette dernière est perçue comme plus convenable pour la gente féminine car moins dangereuse: il n'y a pas de chevauchées à travers bois et ce sont les faucons qui attrapent les proies. Toutefois de nombreuses femmes, comme **Marie de Bourgogne**, pratiquent tant la vénerie que la fauconnerie.



ill. 34. Dans et hors les murs du château  
Henri de Ferrières, *Livres du roy Modus et de la royne Ratio*, v. 1491-1498  
Genève, Bibliothèque de Genève, Ms. Fr. 168, fol. 79r

ill. 35. La fauconnerie et la vénerie personnifiées  
dans un traité sur la chasse

Evrart de Conty, *Livre des échecs amoureux moralisés*, 1496-1498  
Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 143, fol. 198v



PRENDRE  
POUR ÉPOUSE

# La mise en place du mariage chrétien

Au cours du Moyen Âge, l'institution du mariage connaît une lente évolution. En effet, l'Église cherche à y imposer son emprise mais n'y parvient qu'après une longue lutte contre des pratiques ancrées dans des traditions remontant au droit romain et aux coutumes germaniques.

En se basant sur la Bible, les Pères de l'Église établissent le modèle du mariage entre les IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles. Saint Augustin (354-430) définit les trois bienfaits du mariage chrétien: la procréation comme unique but, la fidélité entre les époux et la dimension sacrée de cet engagement scellé devant Dieu. Les familles, notamment aristocratiques, refusent de se plier à ces contraintes – divorce, répudiation et polygamie sont alors des pratiques courantes – percevant le modèle de l'Église comme une ingérence dans leurs affaires privées.

Ce n'est qu'à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles que l'Église parvient à imposer les principes d'indissolubilité, de consentement, de monogamie et d'exogamie au septième degré de parenté (empêchant le mariage pour cause de consanguinité ou d'affinité). Elle étend aussi son contrôle sur le plan juridique, devenant seule juge des affaires matrimoniales. Les théologiens s'interrogent alors sur le lien conjugal. Dans le *Décret de Gratien* (v. 1140-1150), resté longtemps l'une des principales références en matière de droit canonique, les *Causes* analysent différents cas liés à la thématique du mariage (III.36).

III. 36. Le *Décret de Gratien*, clause 27  
Exemplaire produit à Bologne, v. 1346  
Genève, Bibliothèque de Genève, Ms. lat. 60, fol. 248r



Sur la formation de l'union, le *Décret* est clair: «avec les accordailles, le mariage commence» et «l'union sexuelle des conjoints parfait le mariage». Tous les théologiens ne s'accordent toutefois pas sur le moment où les épousailles sont considérées comme définitives: dès les fiançailles, au moment du mariage ou après la consommation charnelle? Pour que ce point soit réglé, il faut attendre 1234 et les *Décrétales* du pape Grégoire IX qui définissent clairement que le mariage, né du consentement des deux époux, est un contrat indissoluble prenant immédiatement effet. Cependant, le pape est toujours en mesure de défaire un mariage n'ayant pas été consommé, car, selon l'ordre divin, il faut qu'il y ait consommation pour qu'il soit indissoluble.

Quelques années auparavant, l'Église a fait du mariage un sacrement permettant d'obtenir la grâce de Dieu (1181). La cérémonie du mariage doit donc désormais avoir lieu dans une église en présence d'un prêtre qui seul peut accomplir les gestes rituels. En 1215, lors du concile de Latran IV, l'Église ajoute des règles, comme l'obligation de publier les bans et la sanction des unions clandestines. Elle abaisse aussi la règle des empêchements du septième au quatrième degré de parenté qui ne permet pas aux membres d'une famille ayant un ancêtre commun dans les quatre générations précédentes (arrière-arrière-grand-père par exemple) de se marier.

Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le mariage ne connaît plus de grands débats théologiques et tous les chrétiens d'Occident se conforment désormais aux directives ecclésiastiques, même si certaines différences régionales persistent.

# Des alliances au service des stratégies familiales

Les mariages princiers vont bien au-delà de l'union de deux individus, il s'agit avant tout de l'alliance de deux familles. L'intérêt général prévaut sur l'intérêt personnel, la sauvegarde de la dynastie l'emporte sur toute idée de choix individuel. Le mariage a pour objectif premier de garantir l'avenir du lignage et d'assurer la transmission du patrimoine, mais il est également le résultat de stratégies visant à tisser des liens entre les principautés. L'expansion territoriale, l'intérêt financier, la confirmation ou le renforcement d'une entente, la conclusion d'une paix, sont autant de critères pouvant être à l'origine d'une union matrimoniale.

Selon Samuel Guichenon, auteur de *l'Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie* au XVII<sup>e</sup> siècle, la question des mariages est centrale: «S'il est vrai (ce que tous les généalogistes assurent) que la grandeur des alliances donne beaucoup d'éclat et de splendeur à une famille et la relève par-dessus les autres; la royale Maison de Savoie a cet avantage qu'il y a peu de familles couronnées en la chrétienté qui la lui puissent disputer. Les exemples qui servent de preuve à cette proposition sont en si grand nombre, qu'on a peine d'en faire le choix [...] quel plus illustre avantage peut-on rencontrer dans une famille souveraine que de faire voir, que depuis six cents ans, il n'y a point eu de comte ni de duc de Savoie qui n'ait été gendre, beau-père, beau-frère, oncle ou cousin germain d'empereurs ou de rois et qui n'ait eu bien souvent toutes ces parentés ensemble»<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> GUICHENON, t. 1, p. 84-86.



Les mariages des filles de Béatrice de Savoie (v. 1198-v. 1266) illustrent bien ces propos. Béatrice, fille du comte Thomas I<sup>er</sup> de Savoie et de Béatrice-Marguerite de Genève, épouse en 1219 Raimond Bérenger IV de Provence. Le couple a quatre filles qui deviennent toutes reines: Marguerite épouse le roi de France, Louis IX (saint Louis) (ill.37); Éléonore épouse Henri III, roi d'Angleterre; Sancie épouse Richard, comte de Cornouailles, roi des Romains et candidat au trône du Saint Empire romain germanique; Béatrice épouse Charles I<sup>er</sup>, comte d'Anjou et du Maine, roi de Sicile et roi de Naples.

« ... il n'y a point eu de comte ni de duc de Savoie qui n'ait été gendre, beau-père, beau-frère, oncle ou cousin germain d'empereurs ou de rois ... »<sup>12</sup>.

L'alliance entre les familles est rendue visible à travers les blasons, celle entre Bonne de Berry et Amédée VII est représentée dans un vitrail: à gauche les armes de la Maison de Savoie et à droite les armes du père de l'épouse, le duc Jean de Berry (ill.38).



ill. 37. Le mariage de Marguerite de Provence et de Louis IX  
Guillaume de Saint-Pathus, *Vie et Miracles de saint Louis*, v. 1330-1340  
Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 5716, fol. 232v

ill. 38. Vitrail aux armes du comté de Savoie et du duché de Berry  
Copie d'un vitrail de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 1931  
Lausanne, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, inv. 00761

<sup>12</sup>GUICHENON, t. 1, p. 84-86.

## La frise héraldique de la *camera domini*

par Pierre-Yves Theler

La *camera domini* du château de Chillon™ abrite un magnifique décor réalisé entre 1341 et 1344 par Jean de Grandson. L'artiste y a inséré une frise héraldique composée de trois blasons alternés: celui de la Savoie (*de gueules à la croix d'argent*), celui du Montferrat (*d'argent au chef de gueules*) et celui du comte de Genève (*cinq points d'or équipollés à quatre d'azur*). En 1908, Albert Naef étudie ces emblèmes, associant avec justesse les deux premiers au comte Aymon et à sa femme Yolande de Montferrat 🌸, mais exprimant des doutes sur l'identité du troisième<sup>A</sup>. Depuis, la recherche académique a démontré qu'il s'agissait des armes d'Amédée III de Genève, tuteur du jeune Amédée VI<sup>B</sup>.



Jean de Grandson

Vue nord-est de la *camera domini*, 1341-1344  
Peintures murales, Veytaux, château de Chillon™  
© Photo: Fondation du Château de Chillon, Rémy Gindroz



Sa présence héraldique dans la *camera domini* indique certainement son statut de vassal d'une part et, de l'autre, son rôle de garant dans le processus de succession. La représentation du blason de Yolande, fille du marquis Théodore I<sup>er</sup> de Montferrat, assure également la pérennité de la lignée savojarde. Jean I<sup>er</sup>, le prédécesseur de Théodore, s'était déjà allié à la principauté en épousant Marguerite, fille du comte Amédée V et sœur des comtes Édouard et Aymon. Le couple n'eut cependant pas d'enfants, raison pour laquelle le marquisat fut transmis à l'un des fils de la sœur de Jean. Cette dernière, qui s'appelait également Yolande, avait épousé en 1284 l'empereur byzantin Andronic II Paléologue. Ainsi Théodore I<sup>er</sup>, le père de Yolande de Montferrat 🌸, n'est autre que le fils du couple impérial.

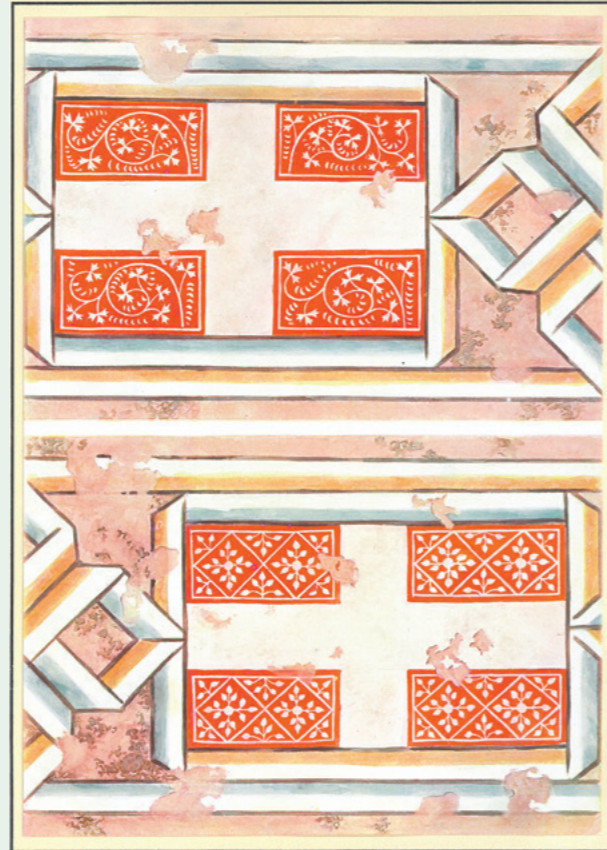
<sup>A</sup>Albert Naef, *Chillon. La camera domini, la chambre des comtes et des ducs de Savoie à Chillon*, tome II, Genève, 1908, p. 122-123 et pl. XVI

<sup>B</sup>Christian de Mérindol, «La camera domini du château de Chillon. Monuments et stratégies iconographiques vers la fin du Moyen Age», Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani, Annick Vadon (éd.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 1994, p. 96-97 et Luisa Clotilde Gentile, *Riti ed emblemi. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI secc.)*, Turin, 2008, p. 219-235

Jean de Grandson

Détail de la frise héraldique de la *camera domini*  
1341-1344, peintures murales, Veytaux, château de Chillon™  
© Photo: Fondation du Château de Chillon, Rémy Gindroz

Le mariage entre Aymon et Yolande en 1330 s'inscrit dans une stratégie matrimoniale destinée à renforcer les deux partis. Le Montferrat est un petit État, entretenir de bonnes relations avec ses voisins est nécessaire à sa survie. Pour la Maison de Savoie, les enjeux sont multiples. L'Empire grec n'est certes plus qu'un reflet de sa grandeur passée, mais associer son nom à celui d'une famille impériale ne peut que contribuer à la renommée du comte. Ce dernier devient également un médiateur privilégié entre l'Orient et l'Occident. De plus, le contrat de mariage entre Aymon et Yolande indique qu'en l'absence d'héritier mâle, le Montferrat deviendrait propriété de la Savoie<sup>c</sup>.



Albert Naef, « camera domini », détails de la frise  
La camera domini. La chambre des comtes  
et des ducs de Savoie à Chillan (Genève, 1908)  
Tome II, Pl. XVI  
© Photo : Fondation du Château de Chillan

<sup>c</sup> Bruno Galland, *Les papes d'Avignon et la Maison de Savoie* (1309-1409), Rome, 1998, p. 197-200

## Les étapes du mariage

Il n'est guère possible de décrire les mariages princiers de la fin du Moyen Âge de manière exhaustive car chaque union a un déroulement qui lui est propre, cependant les étapes les plus significatives peuvent être distinguées :

### Négociations

Hormis les raisons diplomatiques, militaires et financières motivant la formation d'une alliance, plusieurs critères tels que la noblesse, l'âge ou les caractéristiques physiques peuvent influencer le choix d'un conjoint. En général des ambassadeurs sont missionnés pour conduire les pourparlers. Il s'agit de membres de la famille, de nobles, de grands officiers ou d'évêques, accompagnés de secrétaires, notaires et juristes.

Dans la majorité des cas, les futurs époux ne se rencontrent pas avant leur mariage. Cependant l'apparence physique de la future mariée revêt une grande importance. Il ne s'agit pas d'apprécier seulement sa beauté, mais aussi d'éventuelles malformations physiques ou maladies qui pourraient être transmises aux enfants du futur couple. L'intérêt pour la santé de la princesse va parfois jusqu'à la réalisation d'examens médicaux destinés à vérifier que la jeune femme a bien la capacité de procréer. En 1433, des ambassadeurs quittent la Savoie pour Chypre, munis d'instructions précises sur les démarches à entreprendre en vue du mariage de Louis de Savoie, fils d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne 🍷, avec Anne de Chypre 🍷.

Les ambassadeurs doivent notamment s'assurer qu'Anne est en bonne santé et n'a pas de « *default irreparable* », auquel cas, ils ne sont pas autorisés à poursuivre la négociation<sup>13</sup>.

### Contrat

Une fois que les parties se sont entendues, il est de coutume qu'un contrat de mariage soit ratifié (ill.39). Ce document comprend généralement les éléments suivants: préambule, promesses de mariage, montants de la dot et du douaire. Peuvent s'ajouter des informations relatives à l'âge des époux, au trousseau ou aux futurs enfants du couple.



ill. 39. Didon accepte le contrat de mariage du roi des Libyens Hiarbas  
Détail d'un panneau de coffre peint, troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle  
Avignon, Musée du Petit Palais, inv. MI 441

<sup>13</sup> Cité par MAS LATRIE, 1855, p. 14.

...chastellenies villes mandames & appartenances ou de tant q' montent  
...des d'z d'z m. xxxviij sans de revenue paisiblement Et tendent les  
...rendue & restituée ala dite marie ou ses hoirs & assues Par le Conte  
...ne en payant a chascun paiement .xxv. sans Et pour chascun paiem  
...ant apres le mariage dissolu la dite somme de cent mille francs restoit  
...ligne & a nous due & Bourgoigne sans ce que feussent tenu de n faire hon  
...en la dite assise Durant le temps de dix ans ne apres Et se auant la  
...orions sil nous plust acheter et y employer le dot & assues de nre  
...ou ses hoirs ne feussent tenu de faire seruire obissance subiection ne hon  
...ou de nre enfant mariee la dite marie pourroit venir ala succession  
...et pieusement seruire tenu de payer ceulx qui avec la dite marie  
...se apres le mariage p'fait & consume me dit filz amey trespassent a de  
...es beuonies & nouales Et ale p'fane au plus pres Et se a nous m  
...d'assues dites sans compter chastiaux ou edifices en prise les quels  
...recomete & essort & de nre successeurs Contes de Savoie Et soustendit  
...a dame de Savoie mere de nous Conte ou le douaire de la Comtesse ne  
...el come dit est en et sur les terres qui seroient desheritees de lui & de nre  
...ment sil li plust Item en cas que le dit Amey me filz trespassou  
...ne autres enfans mariees les quels en ce cas seroient apenue selon le  
...h mariee yelles filles seroient mariees & appourentees selon leur estat  
...ses hoirs & successeurs perpetuel les Chastiaux villes chastellies mandames  
...que du mariage de me & filz & de la dite marie ne deuoureront que f  
...erement ala filz usque du dit mariage d'z sans dor & revenue en  
...de filz & beuonies & assues dit selon leur estat Et en ou le nchly filz s'her

Le contrat de mariage de Marie de Bourgogne et du futur Amédée VIII est conclu entre les pères des époux, le 11 novembre 1386 à l'Écluse en Flandre (ill.40). Y sont évoqués les motivations du mariage, la nécessité d'une dispense accordée par le pape car Amédée et Marie sont de proche parenté, les montants de la dot et du douaire, les modalités de remboursement en cas de décès, etc. L'âge des promis est aussi évoqué. Amédée, trois ans, et Marie, trois mois, ne peuvent exprimer leur consentement. Ces promesses de mariage ne seront donc valides que lorsqu'ils auront l'âge de raison (sept ans). Puis il faudra attendre qu'ils aient atteint leur majorité (quatorze et douze ans) pour que le mariage soit légitime. Cependant le contrat donne une temporalité un peu différente: la célébration du mariage pourra avoir lieu lorsque Marie aura dix ans. De fait, la cérémonie de mariage a lieu le 30 octobre 1393 en Bourgogne: Marie, qui a alors sept ans, ne viendra vivre en Savoie que dix ans plus tard.

Plus les enfants sont jeunes, plus les fiançailles peuvent être longues. Yolande de France, élevée à la cour de Savoie depuis ses deux ans, n'est mariée à l'héritier savoyard, le futur Amédée IX, qu'à dix-sept ans. Certaines promesses font d'ailleurs les frais de cette attente, telle Annabelle d'Écosse, fiancée au futur Louis I<sup>er</sup> et restée dix ans en Savoie avant d'être renvoyée en Écosse, une fois l'alliance rompue en 1455.



ill. 40. Contrat de mariage de Marie de Bourgogne et d'Amédée VIII 1386, Turin, Archivio di Stato, Sezione Corte, inv. 102, mazzo 8.2, fasc. 3, n°1

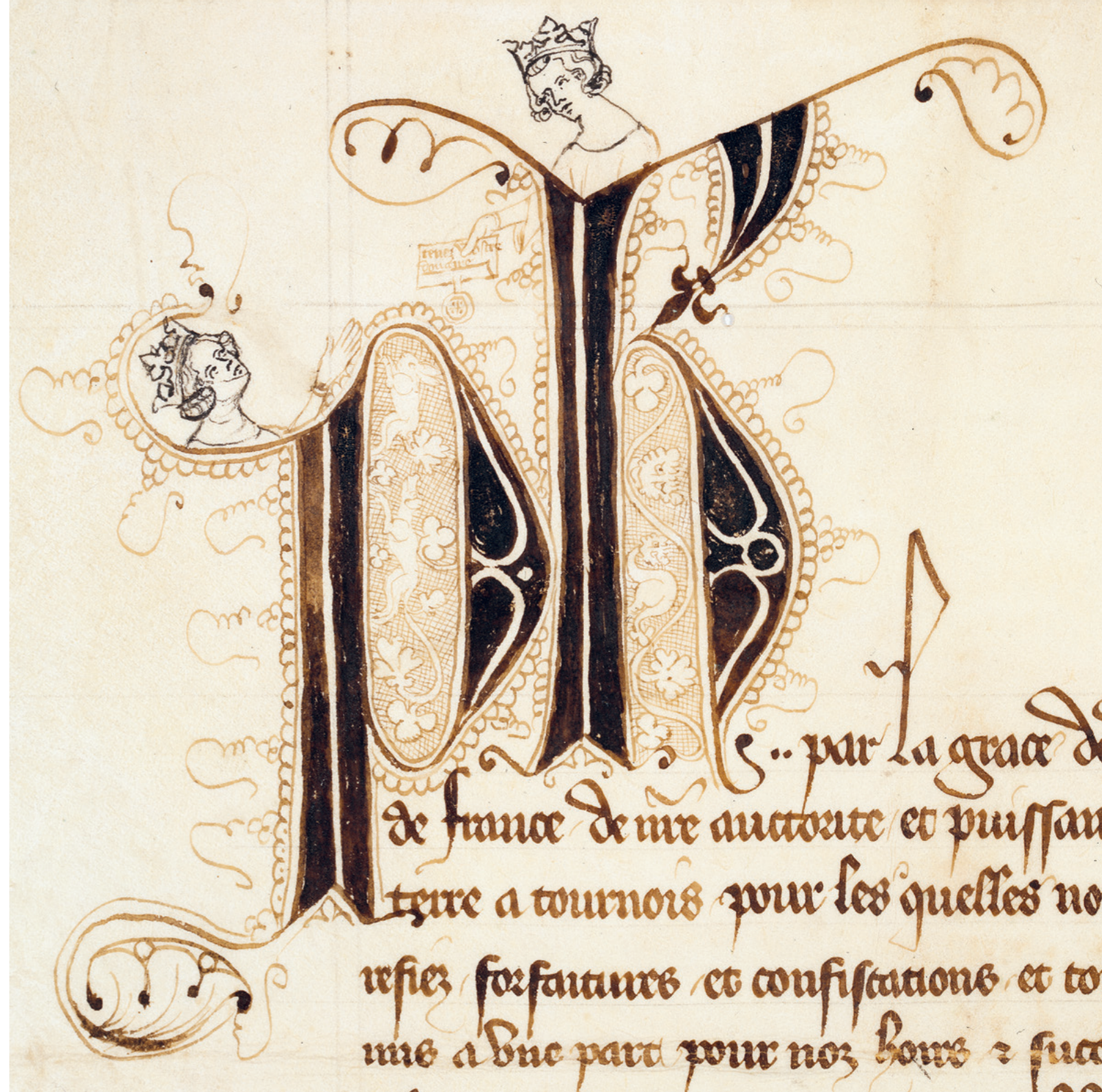
## Dot, douaire et trousseau

La dot est la donation faite par la famille de l'épouse au mari lors du mariage, pour les besoins du couple. Elle est composée de propriétés territoriales, mais la monétarisation de la société et la volonté de conserver le patrimoine foncier au sein de la famille vont conduire à des dots en numéraire. En théorie, la femme peut disposer de sa dot mais, le plus souvent, la gestion en revient à l'époux. L'origine de l'épouse et le rang du mari influencent le montant au travers duquel se dessinent la « valeur financière » de la princesse et le prestige de sa lignée. La dot garantit une rentrée d'argent importante pour l'époux et sa famille bien que retards ou difficultés de paiement soient fréquents. Celle de **Marie de Bourgogne** s'élève à 100'000 francs d'or devant être entièrement payés trois ans après le mariage. En réalité, cette question ne sera réglée qu'en 1434, soit quarante-huit ans après la signature du contrat. Il s'agit d'une somme considérable. À titre de comparaison, Philippe le Hardi, père de la mariée, achète en 1387 une riche tapisserie de près de quarante mètres, de laine, de soie et d'une grande quantité de fils de métal précieux pour le prix de 2'600 francs d'or.



Le douaire, comme par effet de miroir, est la donation faite par le mari à l'épouse au moment du mariage (ill.42). Géré en usufruit pendant l'union conjugale, il a pour but de faire vivre la femme après le décès de son époux. Si leur douaire leur revient bien selon les termes prévus, les comtesses et duchesses de Savoie, une fois veuves, reçoivent des droits sur des terres. Elles gèrent alors ces territoires et disposent des revenus qu'ils génèrent. Ainsi le futur **Amédée V** assigne à son épouse **Sybille de Bâgé** le château et le domaine de Saint Genis d'Aoste (aujourd'hui Saint-Genix-sur-Guiers) rapportant 300 livres viennoises par an (ill.41). Pour avoir un ordre de grandeur, un écuyer possédant un cheval gagne environ 5 sous viennois, soit 0,25 livre par jour. Sybille n'exercera pas son douaire car elle décèdera avant son époux.

ill. 41. Douaire de Sybille de Bâgé  
1272, Turin, Archivio di Stato, Sezione Corte, inv. 102, mazzo 2.4, fasc. 8, n°1  
ill. 42. « Tenez vostre douaire » : acte de modification  
du douaire de la reine Jeanne de Bourgogne par  
Philippe VI  
1332, Paris, Archives Nationales, J. 357 A (reines I, 9, n°4 bis)



Le trousseau est un apport de la famille de la mariée qui constitue aussi une réserve financière facilement convertible. Dans les milieux princiers, sa richesse exprime la renommée de la famille. Il est donc soigneusement et somptueusement confectionné. Il comprend des vêtements, des étoffes et des fourrures, des tapisseries et des tentures, des bijoux et de la vaisselle précieuse, des objets liés à la pratique religieuse ou à la toilette, des meubles et parfois même le chariot et les chevaux qui le transportent. L'étude des trousseaux permet de comprendre certains transferts culturels et artistiques entre les cours. **Marie de Bourgogne** 🌿 arrive en Savoie avec un prestigieux trousseau comprenant de nombreux objets de luxe : pièces d'orfèvrerie comme une couronne nuptiale d'or incrustée de pierres précieuses, manteaux fourrés d'hermine, tentures tant pour la chapelle que pour sa chambre et une croix en argent. Ces objets disparus ne sont connus que grâce à des sources écrites.

### Mariage par procuration

Il arrive que les princes aient recours au mariage par procuration lorsque les époux sont séparés par d'importantes distances. Ce rituel se tient généralement sur les terres de la famille de la promise en sa présence. L'époux, absent, désigne une personnalité de haut rang pour le représenter durant la cérémonie identique à celle d'un mariage classique. Plusieurs explications justifient cette pratique : l'époux peut être dans l'impossibilité de quitter ses terres, mais il s'agit aussi de l'assurance pour les familles que l'union est valide (aux yeux des hommes en tous cas), car les longs voyages comportent de nombreux risques – l'épouse pourrait décéder en route – et l'époux pourrait décider de renvoyer la jeune femme dès son arrivée. Même si le mariage par procuration pose un problème de légitimité en droit canon, l'Église cautionne tout de même cette pratique.

La Maison de Savoie connaît plusieurs cas de mariages par procuration. **Bonne de Berry** 🌿 épouse par procuration Amédée VI à Paris en 1355. Guillaume de La Baume, proche du comte de Savoie, tient le rôle du marié. Marguerite (1420-1479), fille du duc Amédée VIII et de **Marie de Bourgogne** 🌿, est, elle aussi, mariée par procuration à Louis III d'Anjou en 1432. C'est le gouverneur et sénéchal de Provence Pierre de Beauvau, chargé de négocier ce mariage, qui « épouse » la jeune femme.

### Célébration et festivités

La célébration du mariage débute par la cérémonie religieuse. À l'église, les époux échangent leurs consentements devant le prêtre qui, s'étant assuré qu'il n'y a pas d'empêchement au mariage, donne le sacrement et chante la messe nuptiale. Il joint les mains des époux pour symboliser le passage de la dépendance de l'épouse de son père à son mari. Les anneaux nuptiaux, matérialisant le consentement et la fidélité, sont bénis avant d'être passés au doigt des époux (ill.43); cette tradition, qui connaît de nombreuses variantes, fait partie des rites antérieurs que l'Église a intégrés. Un voile peut être étendu au-dessus des époux pour figurer la bénédiction de l'Église (ill.44). Enfin, l'Eucharistie est célébrée et le cortège nuptial quitte l'église.

Faute de documentation, les célébrations des mariages savoyards sont mal connues. Les chroniqueurs de l'époque mettent généralement l'accent sur la spécificité des festivités organisées et les rituels, communs à tous, ne sont pas commentés. Dans la *Chronique de Savoie* de Cabaret, un paragraphe révèle brièvement quelques informations sur le mariage de **Blanche de Bourgogne** 🌿 et d'Édouard de Savoie : « Arivee la damoysele a Chambery, la receut le conte liemant, et la, estre menee a la chapelle, l'espousa messire Edouard; et après le disner, en la grande sale venue, comenza l'on dancier a menestrier et a chanzons, et trois jours enuiyans durerent les joustes et dances »<sup>14</sup>. Jean Le Fèvre de Saint-Remy (1395-1468), chroniqueur bourguignon, détaille quant à lui très longuement les noces de Louis I<sup>er</sup> de Savoie et d'**Anne de Chypre** 🌿 (7 février 1434). Il accorde surtout de l'importance aux personnes présentes, aux règles de l'étiquette et aux divertissements.



ill. 43. Remise de l'anneau nuptial  
Décrétales de Grégoire XI, Italie du Nord, 1343  
Angers, Bibliothèque municipale, ms. 378, fol. 239r

ill. 44. Les époux placés sous le voile nuptial  
Décret de Gratien, 1288,  
Tours, Bibliothèque municipale, ms. 558, fol. 278r

## Voyage de l'épouse

L'épouse quitte sa famille pour rejoindre sa nouvelle maison accompagnée d'un cortège qui nécessite des préparatifs d'autant plus nombreux que la suite est importante. Une livrée (vêtement aux couleurs du seigneur) est souvent confectionnée à cette occasion. Des festivités, comme des joyeuses entrées, peuvent être organisées dans les villes traversées. Arrivée à son but, la suite de la princesse retourne auprès de son seigneur, hormis quelques dames de compagnie restant au service de la mariée.

Le compte de l'hôtel de **Yolande de Montferrat** montre que la comtesse quitte sa patrie avec une suite nombreuse peu après son mariage avec Aymon de Savoie (1<sup>er</sup> mai 1330). Elle fait halte à Montmélian et rejoint Chambéry où une partie de sa suite rebrousse chemin. Près de deux cents ans plus tard, un chroniqueur portugais, Gaspar Correia, raconte qu'une fois les réjouissances du mariage de **Béatrice de Portugal** et de Charles II de Savoie terminées, ce dernier renvoie la suite de son épouse malgré le désarroi que cela provoque. De plus, *«le duc [...] fit disposer sur les chemins des gens d'armes, qui ne laissèrent pas passer les Portugais plus avant : ils pointèrent leurs lances sur les poitrines des serviteurs de l'infante, disant que s'ils refusaient de rebrousser chemin, ils le regretteraient»*<sup>15</sup>.

**ill. 45. Dans l'intimité de la chambre**  
Barthélemy l'Anglais, *Livre des propriétés des choses*,  
Exemplaire du premier quart XV<sup>e</sup> siècle  
Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 9141, fol. 171v

<sup>15</sup> Traduction BRERO, p. 234-235.

<sup>16</sup> Traduction BRERO, p. 234-235.



## La consommation du mariage

Rares sont les sources révélant ce qui se passe dans la chambre à coucher du couple nouvellement marié, toutefois cette question est importante car tant que le mariage n'est pas consommé, il peut être annulé. Si l'image du drap de lit souillé attestant la perte de la virginité de l'épouse relève davantage de la fiction que de la réalité, il n'en reste pas moins que les informations relatives à la nuit de noces restent cruciales (*ill.45*). Le récit du chroniqueur portugais Correia permet une indiscrétion quant à la nuit de noces de **Béatrice de Portugal** et Charles II : *«Et après cela, ils se retirèrent, et le duc alla auprès de l'infante, et il passa avec elle sa première nuit – au sujet de laquelle certaines de ses dames affirmèrent que le duc n'irait pas en enfer pour cause de péché de luxure»*<sup>16</sup>.

## « Qui n'a plus de mari » : Le statut de veuve

À la mort de leur époux, les femmes accèdent au statut de veuve. Au Moyen Âge, dans les milieux royaux ou princiers, elles sont isolées dans leur chambre de deuil et ne participent pas à l'organisation des obsèques. L'attention de leurs contemporains est focalisée sur le règne à venir et leur sort est rarement au centre de l'attention à moins qu'elles ne soient enceintes et portent l'avenir de la lignée.

Les veuves doivent ensuite trouver une nouvelle place dans la société puisque leur rôle d'épouse a pris fin. Selon leur situation personnelle, certaines femmes se trouvent alors aux prises avec des difficultés judiciaires et matérielles. D'autres acquièrent à cette occasion une forme d'indépendance et d'autonomie, même si la volonté de leur entourage familial est souvent déterminante quant à l'alternative choisie pour la suite de leur vie. Trois options s'offrent aux veuves : entrer en religion, se remarier ou vivre sans époux.

De la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle, huit comtesses et duchesses de Savoie deviennent veuves :

	Âge au moment du veuvage	Durée du veuvage
Marie de Brabant	~ 46 ans	~ 17 ans
Blanche de Bourgogne	~ 41 ans	19 ans
Bonne de Bourbon	~ 43 ans	19 ans
Bonne de Berry	24/26 ans	2 ans
Yolande de France	38 ans	6 ans
Blanche de Montferrat	18 ans	29 ans
Claudine de Brosse-Bretagne	~ 47 ans	16 ans
Marguerite d'Autriche	24 ans	26 ans

Dans le cas de ces comtesses et duchesses de Savoie, la retraite dans un monastère n'est jamais l'alternative choisie.



## Se remarier

Bien que peu encouragé par l'Église, le remariage est tout à fait autorisé et largement pratiqué dans les familles aristocratiques. Les biens, les droits ou le pouvoir dont jouissent les veuves peuvent faire d'elles de très bons partis et leur famille n'hésite pas à les utiliser pour conclure de nouvelles alliances. Le fait qu'elles deviennent veuves parfois très jeunes augmente leur valeur sur le marché matrimonial, leur âge permettant souvent d'envisager qu'elles donnent des héritiers à leur nouvel époux.

**Bonne de Berry** se remarie avec Bernard VII, comte d'Armagnac, en 1393, soit deux ans après le décès de son premier époux, Amédée VII de Savoie. Au moins sept enfants sont issus de cette seconde union. **Marguerite d'Autriche** épouse Philibert II de Savoie en 1501, après avoir été répudiée par le roi de France Charles VIII (1483) et perdu son époux Juan de Castille (1497). Elle n'en est donc pas à son premier mariage lorsqu'elle arrive en Savoie, mais suite au décès de Philibert, elle ne se remariera jamais. Elle cultivera d'ailleurs son statut de veuve dans les portraits qu'elle fera faire d'elle, vêtue de noir, selon la tradition établie dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle en Savoie (III.46).

Marguerite de Savoie (1420-1479), fille du duc Amédée VIII et de Marie de Bourgogne, épouse par procuration en 1432 Louis III d'Anjou (1403-1434), comte de Provence, roi titulaire de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Elle quitte la Savoie en avril 1434 et rejoint Louis en Calabre en juillet. Les époux ne passent que peu de temps ensemble avant que Louis ne parte en campagne militaire et ne meure le 15 novembre 1434. Marguerite est reconduite en Savoie en février 1436. Elle quitte à nouveau sa terre natale en mai 1445 pour retrouver son deuxième époux, Louis IV de Wittelsbach (1424-1449), comte palatin du Rhin et duc de Bavière, qu'elle épouse au début du mois de juillet à Heidelberg. Ce dernier meurt quatre ans plus tard et Marguerite se retire sur les terres de son douaire. Finalement, en 1453, elle épouse Ulrich V (1413-1480), comte de Wurtemberg qui s'est lui aussi marié à trois reprises.

**Le fait qu'elles deviennent veuves parfois très jeunes augmente leur valeur sur le marché matrimonial, leur âge permettant souvent d'envisager qu'elles donnent des héritiers à leur nouvel époux.**



ill. 47. Ulrich V de Wurtemberg et ses trois épouses dont Marguerite de Savoie  
Panneau peint v. 1470-1480  
Stuttgart, Landesmuseum Württemberg, inv. 13721/22



Un triptyque, dont le panneau central est perdu, représente Ulrich V de Wurtemberg et ses épouses successives : en vert, Marguerite de Clèves (1416-1444), en rouge, Élisabeth de Bavière-Landshut (1419-1451) et en violet, Marguerite de Savoie (ill.47).

### Vivre sans époux

Dès le X<sup>e</sup> siècle, le modèle de la sainte laïque – vivant dans le monde tout en ayant une intense vie spirituelle – est largement accepté, ce qui offre la possibilité aux veuves de vivre dans le siècle sans mari. Selon les circonstances, elles retournent dans leur famille d'origine, restent dans leur famille d'alliance ou se retirent sur leurs terres, selon le douaire dont elles sont pourvues. Certaines femmes sortent alors du cadre qui leur est habituellement assigné et endossent des fonctions dévolues traditionnellement aux hommes en gérant leur patrimoine financier et foncier ainsi qu'en défendant leurs propres droits en justice.

Du veuvage de **Blanche de Bourgogne** 🇫🇷, nous ne savons que peu de chose, si ce n'est qu'elle ne s'est jamais remariée et qu'elle peine à se faire délivrer son douaire par Aymon de Savoie, frère et successeur de son époux Édouard (†1329). Elle obtient finalement, le 8 février 1330, les villes, châteaux et mandements de Bourg-en-Bresse, Treffort, Coligny, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Trivier, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux en Bresse, ainsi que la seigneurie de Saint-Symphorien d'Ozon en Viennois et la Maison du Temple de Lyon. Par ailleurs, le roi de France lui donne en 1333 une maison au faubourg Saint-Marcel à Paris. Elle ne semble pas manquer de moyens matériels au cours de son veuvage qui dure près de vingt ans.

À la mort de Philippe II en 1497, **Claudine de Brosse-Bretagne** 🇫🇷 se retire au château de Billiat qu'elle reçoit en usufruit pour son douaire avec plusieurs autres seigneuries. Elle y met au monde sa fille Philiberte en 1498, puis vit à l'écart de la cour conservant même pendant un temps la précieuse relique du Saint-Suaire.





**SPHÈRES  
DU POUVOIR  
FÉMININ**

~~~~~

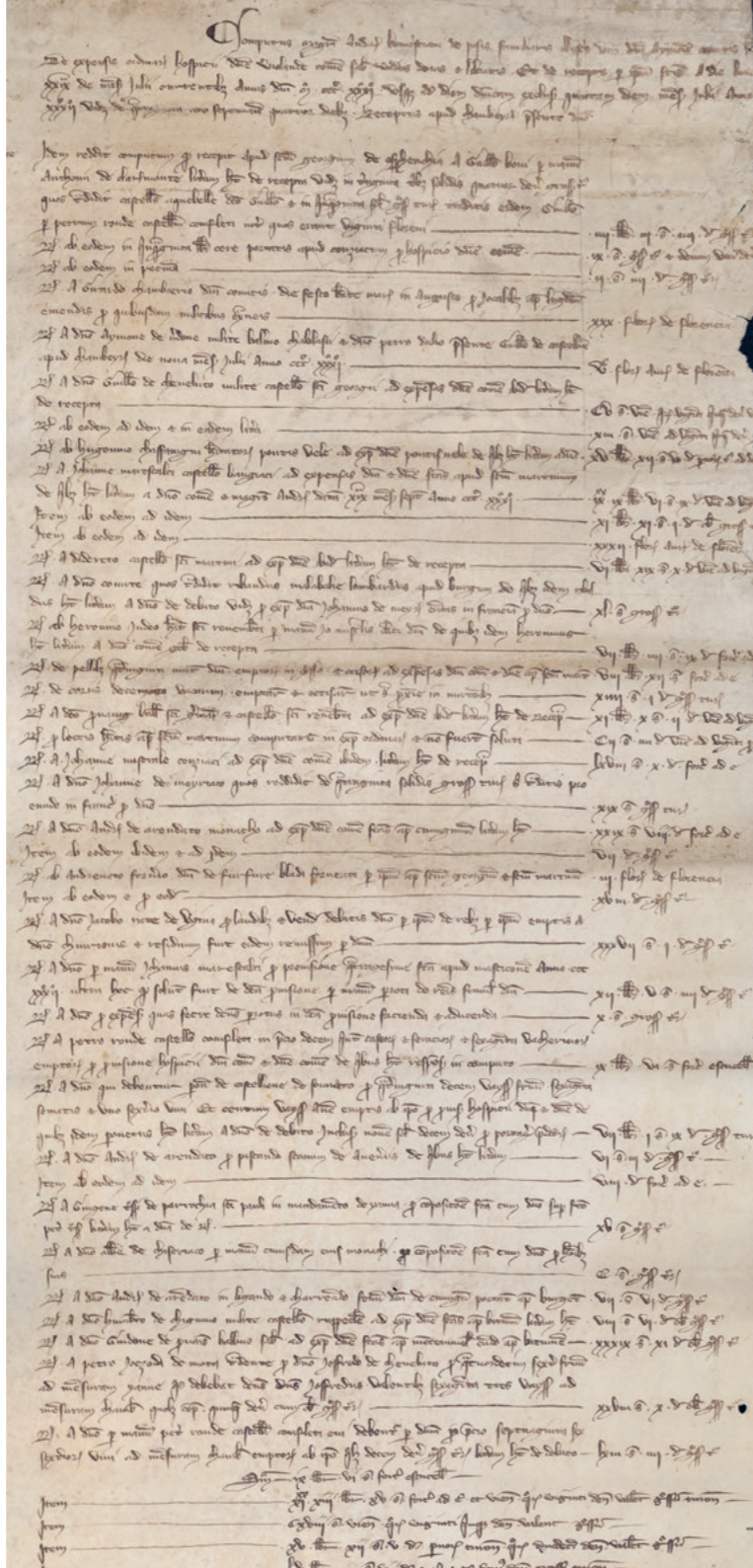
## Diriger sa maison

Parmi les missions qui incombent aux femmes mariées figure celle de gérer leur foyer. Les comtesses et duchesses de Savoie doivent elles aussi, à la mesure de leur rang, diriger leur maison. Pour cela, elles sont entourées de domestiques et de serviteurs, ainsi que d'officiers occupant aussi des charges administratives, politiques ou militaires. Les membres de ce groupe, appelé l'hôtel, sont chargés d'assurer l'approvisionnement en nourriture et en vêtements, l'installation des chambres, l'organisation des déplacements, les soins du corps, l'encadrement spirituel, la transmission des missives, les distractions, etc.

En Savoie, les seigneurs se déplacent pour optimiser la gestion de leur territoire. Leurs épouses et leurs enfants ne les accompagnent pas systématiquement et voyagent parfois de leur côté, chaque hôtel pouvant fonctionner de façon autonome. Les comtesses et les duchesses ont des lieux de résidence de prédilection d'où chacune encadre et commande à son entourage.

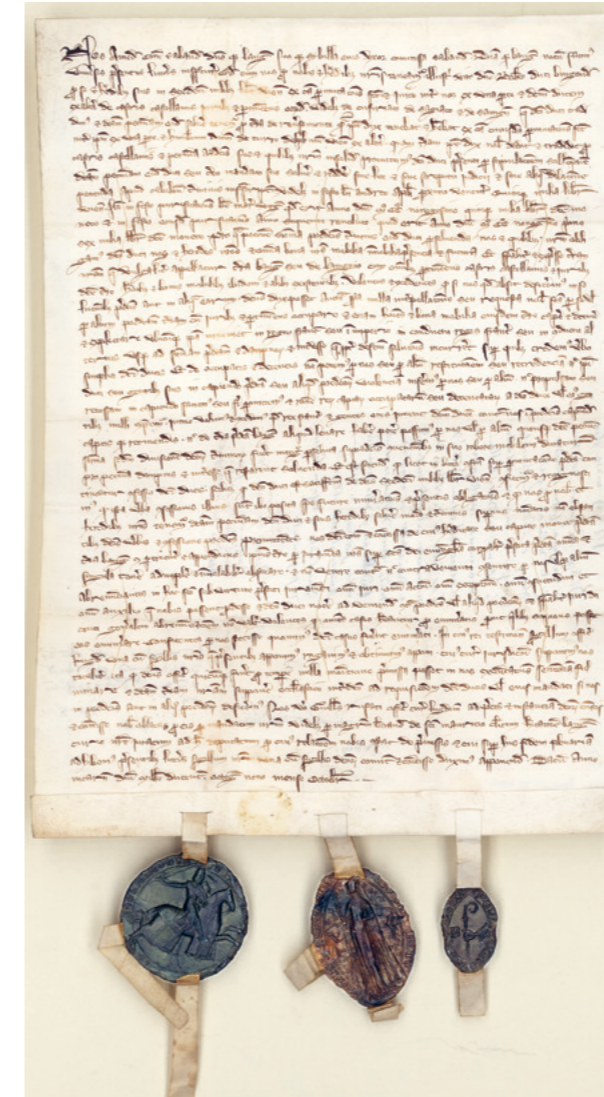
Les études sur la Savoie médiévale s'appuient sur une documentation riche et continue depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle: la comptabilité. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les comtesses ont leur propre hôtel pour lequel sont enregistrées recettes et dépenses, à l'instar du compte de l'hôtel de **Yolande de Montferrat** qui débute le jour même de son mariage avec Aymon de Savoie et se poursuit sa vie durant (ill.48).

ill. 48. Compte de l'hôtel de la comtesse Yolande de Montferrat  
1331-1332, Turin, Archivio di Stato, Sezioni Riunite camera dei conti di Savoia, inv. 39, fol. 1, mazzo 1, rotolo 8



## Prendre part au gouvernement

Outre la gestion de leur entourage, l'accomplissement de leurs devoirs religieux et leur activité de mécénat, les comtesses et duchesses sont parfois amenées à jouer un rôle dans les affaires de l'État. Les filles de l'aristocratie ont reçu une éducation qui leur permet de gérer un domaine, de traiter une affaire ou tout du moins de savoir s'entourer des bonnes personnes pour y parvenir. Il arrive que les femmes de la Maison de Savoie, tout comme leurs nobles voisines, négocient et signent des actes aux côtés de leur époux, à l'exemple de l'obligation passée par Amédée V et son épouse **Sybillle de Bâgé** en faveur du duc Robert II de Bourgogne dans le cadre d'un échange de terres. Le sceau de la comtesse, apposé sur le document, la montre coiffée d'un voile, debout, de face. Sur sa robe ajustée figure la croix savoyarde (ill.49).



ill. 49. Obligation envers Robert de Bourgogne avec le sceau de Sybillle de Bâgé, au centre  
1289, Turin, Archivio di Stato, Sezione Corte, Baronia di Vaud, mazzo 36, Romont, fasc. 2

# Exclure les filles

En Savoie, la transmission du pouvoir passe uniquement par les membres masculins de la famille. Ce n'est pas là une particularité savoyarde puisque plusieurs puissances médiévales reconnaissent la « loi salique » qui écarte les femmes de la succession dynastique.

C'est en 1268 que cette question se pose pour la première fois en Savoie. Le comte Pierre II n'a pas de fils, il rédige alors son testament en faveur de son frère Philippe au détriment de sa fille Béatrice. En 1329, ce précédent est pris en exemple pour écarter Jeanne, fille du comte Édouard et de Blanche de Bourgogne, au profit de son oncle Aymon. Dès lors, le principe d'exclusion des filles est définitivement établi.

# Exercer la régence

Si les filles sont écartées du pouvoir, il arrive que des comtesses ou des duchesses de Savoie soient amenées à gouverner à la place de leur époux absent, malade ou décédé, ou de leurs fils trop jeunes pour assumer leurs fonctions. Entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, la Savoie est dirigée à trois reprises par des régentes.

ill. 50. Portrait de Bonne de Bourbon  
Peinture gouachée de Louis Boudan, collection Gaignières, XVII<sup>e</sup> siècle  
Paris, Bibliothèque nationale de France, RES OB-10 (A) – FO, fol. 2r



## Bonne de Bourbon

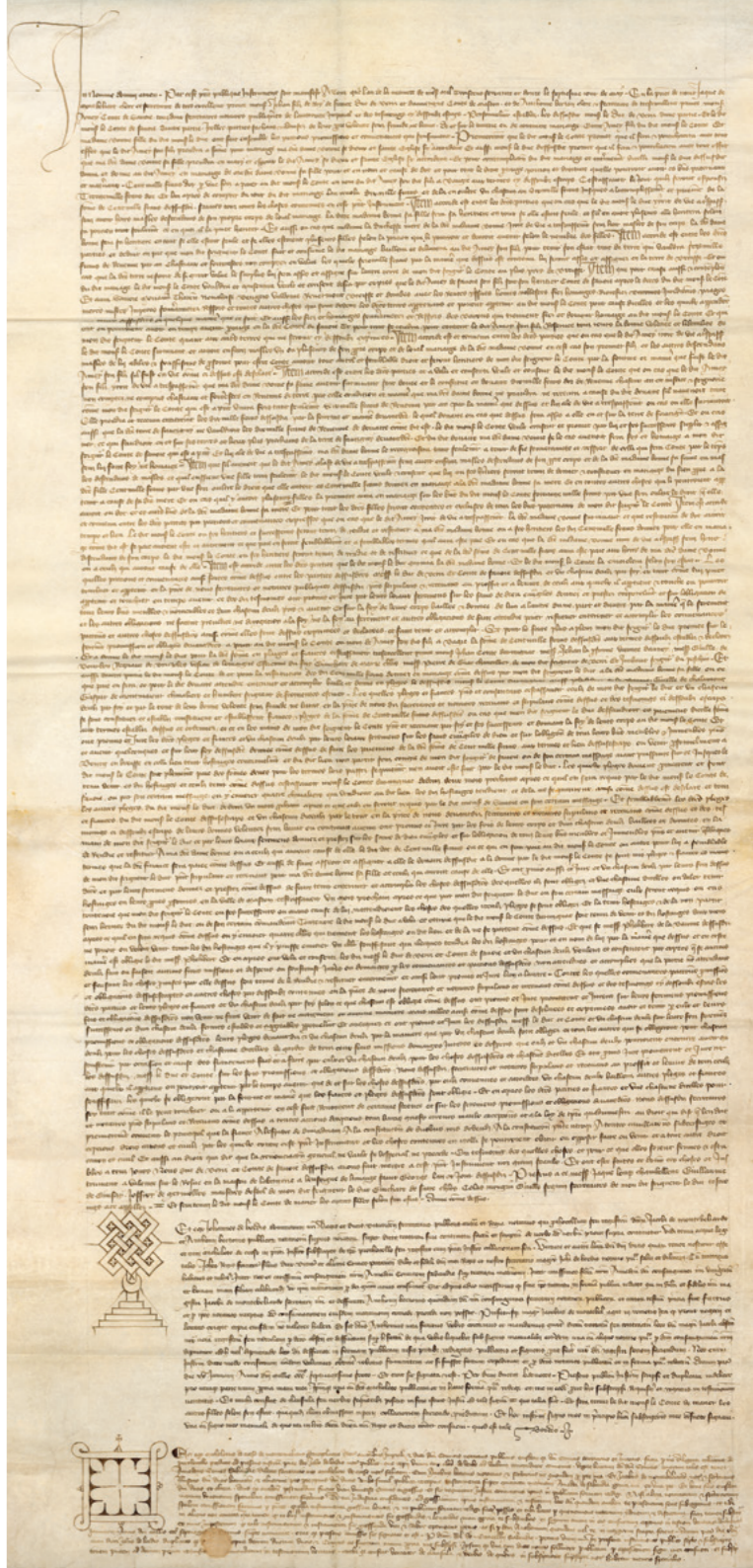
Lorsqu'Amédée VI quitte la Savoie pour porter secours à l'Empire byzantin menacé par les Ottomans (1366-1367), il confie le gouvernement à son épouse Bonne de Bourbon (ill.50) assistée d'un Conseil. Puis, à plusieurs reprises, lors des absences de son mari, elle exerce le pouvoir. Le 27 février 1383, sur le point de mourir, Amédée dicte son testament: il y nomme sa femme administratrice et usufruitière de ses États et ce jusqu'à ce qu'elle décède, à moins

qu'elle ne se remarie. Le Conseil approuve cette décision et le nouveau comte de Savoie, Amédée VII, bien qu'âgé de vingt-quatre ans, laisse le gouvernement à sa mère.

Quelques années plus tard, en 1391, Amédée VII meurt à son tour. Dans son testament, il nomme sa mère administratrice et tutrice de son fils Amédée VIII, âgé alors de huit ans. Cette décision fait de nombreux mécontents, au nombre desquels Amédée d'Achaïe, héritier présomptif du comté et Bonne de Berry, la veuve d'Amédée VII, qui se voit écartée du pouvoir par sa belle-mère.

Au moment de sa mort, le comte avait accusé son médecin, Jean de Granville, de l'avoir empoisonné. Soumis à la torture, ce dernier finit par désigner Bonne de Bourbon comme la commanditaire du crime. Aujourd'hui, il est plutôt admis que c'est de l'infection d'une blessure qu'est décédé Amédée VII. Quoiqu'il en soit, une période de troubles se met alors en place et menace la Savoie. À la demande du duc de Bourbon, frère de Bonne, le Conseil royal de France arbitre cette délicate situation qui oppose les partisans de Bonne de Bourbon et ceux de Bonne de Berry. Le 8 mai 1393 est établi un traité de réconciliation (ill.51): le Conseil de régence reste sous l'autorité de Bonne de Bourbon, mais est désormais composé de conseillers venant des deux camps. Bonne de Berry est éloignée et remariée au comte d'Armagnac. Enfin, le duc de Bourgogne fait célébrer le 30 octobre 1393 le mariage de sa fille Marie avec Amédée VIII. Bien qu'âgé de seulement dix ans, ce dernier est émancipé et on décide d'agir « comme s'il estoit de plein aige », écartant définitivement Bonne de Bourbon du pouvoir.

ill. 51. Le traité entre Bonne de Bourbon et Bonne de Berry  
1393, Turin, Archivio di Stato, Sezione Corte, inv. 102, mazzo 7, fasc. 1, n° 4



## Yolande de France

Parmi les duchesses de Savoie, Yolande de France connaît une existence tourmentée, faite de nombreux rebondissements. Élevée à la cour de Savoie dès l'âge de deux ans, elle épouse en 1452 Amédée, fils de Louis I<sup>er</sup> et d'Anne de Chypre. Lorsque son beau-père meurt en 1465, Amédée IX est malade et incapable de diriger. Yolande est alors nommée officiellement régente du duché en 1466. Puis, à la mort de son époux en 1472,

elle proclame son fils Philibert duc de Savoie et assure le gouvernement en son nom puisqu'il n'a pas encore sept ans. Elle doit alors faire face aux ambitions de ses beaux-frères qui contestent sa régence. Elle doit également protéger la Savoie des convoitises du duché de Milan et des Liges suisses. Durant les conflits entre la France et la Bourgogne (dès 1465) et lors des guerres de Bourgogne (1474-1477), Yolande collabore avec son frère Louis XI,



ill. 52. La capture de Yolande de France par Charles le Téméraire  
Diebold Schilling, *Amliche Berner Chronik*, Berne, 1478-1483  
Bern, Burgerbibliothek, Mss.h.h.I.3, p. 801, © e-codices.ch

roi de France, et avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Elle entretiendra des relations contradictoires avec ce dernier: d'une part, elle espère marier son fils à la seule héritière du duc, ce qui n'advient pas, et d'autre part, elle est enlevée sur ordre de Charles le Téméraire qui, suite à sa défaite à la bataille de Morat (22 juin 1476), pense que la duchesse l'a trahi (ill.52). Retenue prisonnière pendant de longs mois, elle est finalement libérée et rentre en Savoie. Yolande a laissé le souvenir d'une femme déterminée ayant géré au mieux le duché de Savoie, en pleine turbulence, jusqu'à sa mort en 1478, soit pendant douze ans.



## Blanche de Montferrat

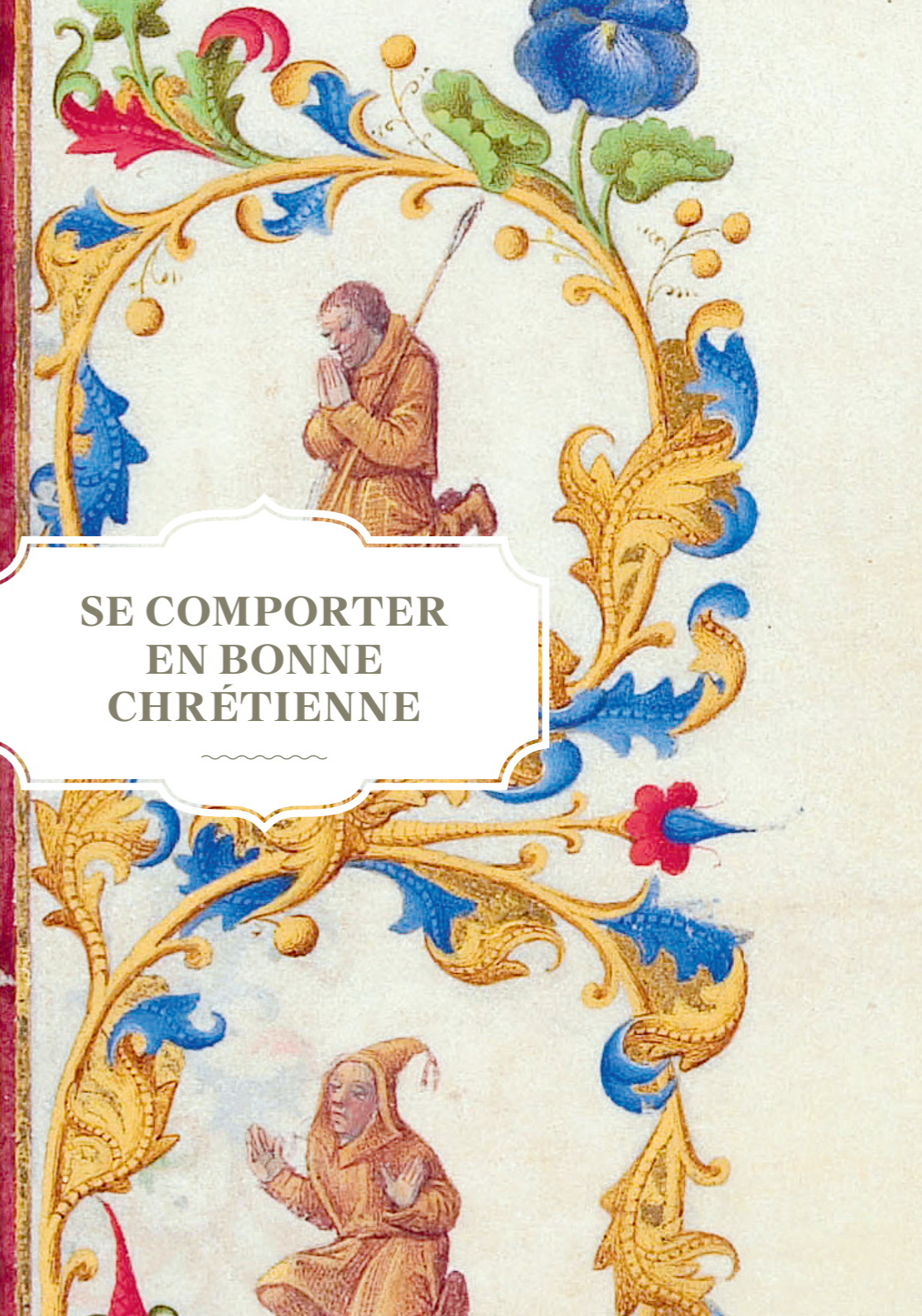
Charles-Jean-Amédée de Savoie, fils du duc Charles I<sup>er</sup> de Savoie et de Blanche de Montferrat (ill.53), n'a pas encore un an lorsque son père meurt le 14 mars 1490. Samuel Guichenon, dans son *Histoire de la Royale Maison de Savoie* écrit qu'«Il y eut difficulté pour la tutelle de ce prince et pour la régence de l'État; [...] ses oncles renouvelèrent la vieille querelle; Blanche de Montferrat sa mère alléguait l'exemple de la duchesse Yolande; d'autre côté les Savoisien soutenus par le comte de la Chambre, et les Piémontais par Louis de Savoie, seigneur de Cavour, disputaient du lieu de l'éducation [de Charles-Jean-Amédée]»<sup>17</sup>. Âgée de seulement dix-huit ans, Blanche parvient à conserver les rênes du pouvoir tout en ménageant les susceptibilités: elle exerce la régence et les oncles sont nommés à la lieutenance générale de Savoie et du Piémont.

Durant les six années suivantes, Blanche tente tant bien que mal de préserver la Savoie des ambitions de son oncle, le duc de Milan, et du roi de France Charles VIII. Considérée comme une régente énergique, sachant user de diplomatie envers les principautés voisines, Blanche est aussi connue pour avoir favorisé les Piémontais dans les fonctions de l'État et cherché un rapprochement avec l'Espagne. En 1496, la mort du jeune duc marque la fin de la régence de Blanche.

Malgré les discours sur l'incapacité des femmes à gouverner, des incursions féminines dans les sphères dirigeantes sont possibles. Cet exercice du pouvoir au féminin est toléré car il est limité dans le temps, soumis au contrôle d'un Conseil masculin et censé prendre fin à la majorité du prince. Le caractère exceptionnel et transitoire de la régence permet donc que cette situation ne soit pas perçue comme une transgression de l'ordre établi.

<sup>17</sup> GUICHENON, vol.1, p. 585.

ill. 53. Blanche de Montferrat  
*Très Riches Heures du duc de Berry*  
1416-1485, Chantilly, Musée Condé, Ms. 65/1258, fol. 75r



**SE COMPORTER  
EN BONNE  
CHRÉTIENNE**

---



## La place des femmes dans l'Église

La théologie chrétienne et les clercs ont créé une hiérarchie qui place la femme en seconde position. Cette infériorité justifie notamment qu'elle ne peut être ordonnée prêtre, fonction exercée aujourd'hui encore uniquement par des hommes dans la religion catholique. Même lors de l'office, la place des femmes est distincte dans l'espace ecclésial (ill.54). Lors des pèlerinages, certaines reliques leur sont parfois interdites. En outre, les voyages étant réputés des entreprises risquées, les théologiens n'encouragent guère les femmes, notamment de haut rang, à entreprendre seules les pèlerinages. Elles y vont ainsi avec leur époux ou mandatent un homme à leur place : la comtesse Mahaut d'Artois fait effectuer six pèlerinages à Compostelle entre 1312 et 1328. L'éloignement physique des femmes des lieux de pèlerinage ne signifie pas pour autant leur absence du domaine de la vénération des reliques. En effet, nombre d'entre elles sont commanditaires de reliquaires, c'est-à-dire de coffrets de formes variables généralement très décorés où sont conservés les restes d'un saint. Le rôle d'Anne de Chypre et de son époux Louis I<sup>er</sup> de Savoie a été déterminant dans l'acquisition en 1443 d'une des reliques les plus sacrées de la chrétienté : le Saint-Suaire.

Les femmes peuvent tout de même, par choix ou par décision paternelle, embrasser une vie religieuse en entrant dans un couvent. Certaines occupent d'ailleurs des charges importantes et ont une influence notable.

ill. 54. (page précédente)  
Messe de Noël à la Sainte-Chapelle de Chambéry  
Les Très Riches heures du duc de Berry, 1416-1485, Chantilly, Musée Condé,  
ms. 65, fol. 158r

ill. 55. Tombe de Blanche de Savoie en habit de clarisse  
Giacomo da Campione, v. 1388  
Milan, Musée del Castello Sforzesco, inv. 1077

En Savoie, cette pratique est moins diffusée que dans d'autres cours. Elle est tout de même suivie par Marguerite de Savoie-Achaïe (v. 1390-1464) qui fait vœu de chasteté lors de son veuvage et prend l'habit dominicain. Louise de Savoie – fille d'Amédée IX et de Yolande de France – devenue veuve en 1490, rejoint l'ordre franciscain au couvent de Sainte-Claire d'Orbe.

Il faut souligner les liens étroits que les ordres mendiants ont noués avec les cours d'Europe. Nombre de princesses ont des confesseurs franciscains ou dominicains ; certaines se font inhumer en habit de clarisse (franciscaine) telles Elisabeth de Châlon (v. 1236-1275) à l'église des Cordeliers de Châlon ou Blanche de Savoie, épouse de Galéas Visconti, dans l'église du couvent des sœurs franciscaines de Pavie (ill.55).

La fondation de chapelles funéraires et le soutien d'ordres religieux permettent également aux femmes d'occuper un espace religieux et d'exercer un rôle actif dans le mécénat artistique. Bonne de Bourbon institue dans l'abbaye d'Hautecombe, nécropole de la Maison de Savoie, la chapelle de saint Benoît et saint Bernard. Anne de Chypre fonde chez les franciscains de Rive à Genève une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bethléem en vue de s'y faire inhumer avec son époux. Les femmes promeuvent aussi de nombreux couvents. Blanche de Savoie participe activement à la fondation de celui des clarisses de Pavie et lui laisse la somme considérable de 40'000 florins à sa mort en 1387. Yolande de France installe en 1471 un couvent de clarisses à Chambéry (ill.56) et un autre en 1478 à Genève.

ill. 56. Reliquaire de l'église Sainte-Claire de Chambéry  
Dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle - début XVI<sup>e</sup> siècle,  
Chambéry Musée savoisien, inv. D 8663

La vie des hommes et des femmes au Moyen Âge est profondément marquée par la religion. Toutefois hommes et femmes ne vivent pas leur vie religieuse de la même manière.



## Des responsabilités religieuses

Pour assurer son salut mais aussi sauvegarder sa bonne réputation, une noble dame doit accomplir ses devoirs pieux : aller à la messe, dire ses prières, se confesser, éviter les péchés et pratiquer les vertus.

La prière dès le lever constitue ainsi la première occupation de tout chrétien. Lorsque le chevalier de La Tour Landry aborde les devoirs dans son *Livre pour l'enseignement de ses filles*, cette prescription semble concerner davantage les femmes. Il défend d'ailleurs l'apprentissage de la lecture afin de lire les livres de piété, reprenant ainsi des injonctions déjà édictées comme celles du dominicain Vincent de Beauvais (v. 1190-1264) : «*Il convient certainement de leur donner une formation afin de leur éviter par cette occupation sérieuse, régulière et soutenue, les pensées coupables et de les écarter des plaisirs de la chair et de ses vanités*»<sup>18</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, un recueil de spiritualité, faussement attribué au bienheureux Pierre de Luxembourg, montre par son écriture en langue vernaculaire la diffusion du modèle de la journée chrétienne. Le texte destiné à une jeune femme vierge ou à une veuve – une femme mariée serait moins disponible – montre que la référence au monde clérical ou monacal est prégnante : «*Tu peux te contenter de dormir six à sept heures sans nuire à ta santé. Tu te lèveras toutes les nuits au plus près de minuit que tu pourras, et quand tu seras éveillée, tu lèveras les yeux en haut de tout ton cœur vers ton doux maître Jésus-Christ en croix [...]. Et quand tu te seras levée, tu te mettras à genoux aussi humblement que tu le pourras, et salueras Notre-Seigneur en disant au moins un Pater noster avec attention [...]*»<sup>19</sup>.

Outre la prière, la femme aristocrate est miséricordieuse et se doit de pratiquer les œuvres de charité, occupations quotidiennes selon les manuels d'éducation. Ainsi Marguerite d'York distribue du pain aux pauvres, donne à boire à un pèlerin, habille un homme nu, offre l'hospitalité, parle à des prisonniers, visite un malade, assiste à un enterrement et prie (ill.57).



ill. 57. Marguerite d'York exécutant les sept oeuvres de miséricorde  
Maître du Girart de Roussillon, *Benois seront les miséricordieux*, v. 1468  
Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, ms. 9296, fol. 1r

<sup>18</sup> Cité par L'HERMITTE-LECLERQ, p. 250.

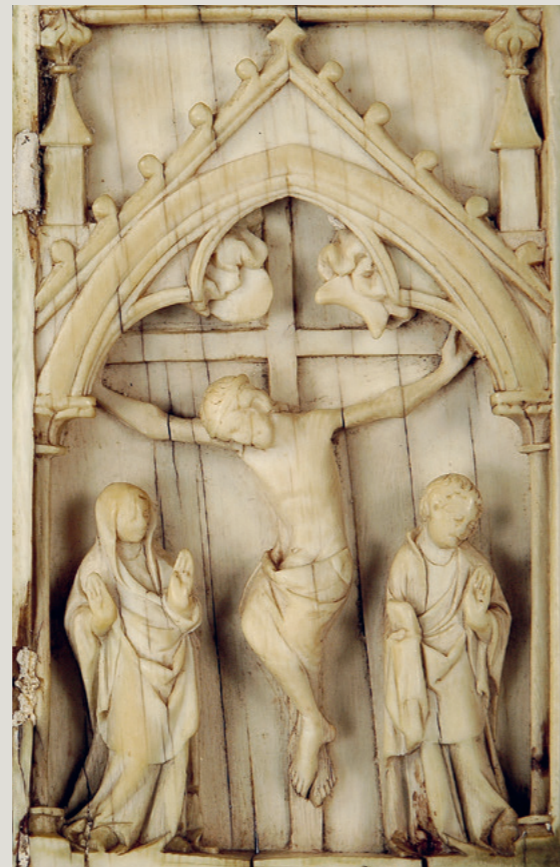
<sup>19</sup> Cité par L'HERMITTE-LECLERQ, p. 359.

## Marie comme modèle

Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le culte dédié à la Vierge Marie se développe. Elle est érigée en femme idéale à laquelle sont adressées louanges et chansons. De nombreux témoignages attestent cette dévotion, comme la place que lui font les ordres nouveaux (Chartreux, Cisterciens, puis Mendiants), la multiplication des sanctuaires qui lui sont dédiés, la découverte de ses reliques, les pèlerinages où l'on vénère ses miracles et la multiplication de ses représentations dans les églises.

L'office de la Vierge constitue d'ailleurs le cœur des livres d'heures et le recueil des *Miracles de Notre-Dame*, rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle, évoque sa toute-puissance. Des prières spécifiques, comme les *XV Joies de la Vierge*, sont composées en langue vernaculaire en son honneur.

La Vierge est le modèle par excellence des femmes. À la fois vierge et mère, elle s'oppose diamétralement à Ève, responsable du péché originel, et joue un rôle essentiel de médiatrice auprès de Dieu (ill.58). Toutefois, l'ambiguïté du modèle marial est qu'il constitue un idéal inatteignable.



## Des saintetés et des dévotions féminines

Outre la Vierge, d'autres figures de femmes saintes sont vénérées. Sainte Anne, mère de Marie, apparaît dans les textes et dans les œuvres d'art du XV<sup>e</sup> siècle comme une femme exemplaire. La sainte parenté associant Anne, la Vierge et le Christ est largement représentée dans des œuvres dites *Anne trinitaire*. Cette iconographie très populaire met en valeur les rôles de procréation et d'éducation, auxquels les femmes laïques peuvent s'identifier (ill.59).

Plusieurs autres saintes constituent des modèles, notamment pour les femmes de l'aristocratie: Catherine, Cécile, Agnès ou Barbe. La jeune Barbe, fille d'un gouverneur, est emprisonnée dans une tour par son père afin de la soustraire au prosélytisme chrétien (ill.60). Elle réussit néanmoins à se faire baptiser et refuse d'épouser un païen: elle est torturée puis décapitée. Son culte s'inscrit dans la vénération, très active tout au long du Moyen Âge, de ces jeunes vierges ayant subi le martyre.

Si les figures de saintes sont vénérées par les hommes et les femmes, certaines dévotions revêtent un caractère genré: Marguerite devient ainsi la patronne des accouchées, protégeant des douleurs et des risques de l'enfantement. Pour comprendre ce patronage de Marguerite, il faut se référer à l'épisode de la prison où le diable tente la sainte, elle le fait fuir en faisant le signe de croix.

**ill. 58.** La Vierge arbore un sourire bienveillant envers la donatrice agenouillée à ses pieds  
Diptyque: Vierge à l'enfant et Crucifixion, premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle  
Châlons-en-Champagne, Musée des Beaux-Arts, inv. 861. 1.40 (1 et 2)

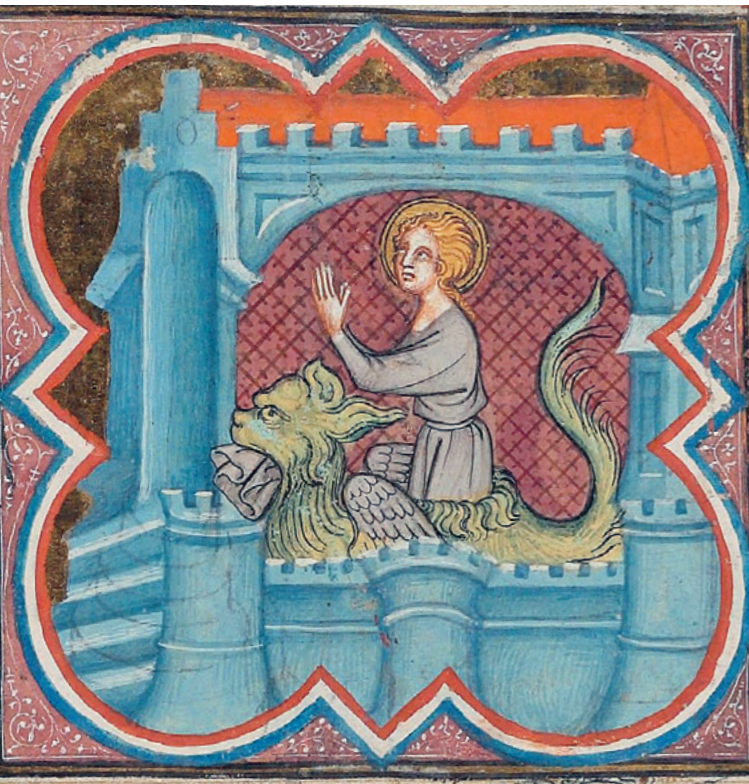
**ill. 59.** Sainte Anne trinitaire  
Pays-Bas, fin du XV<sup>e</sup> siècle, Paris, Musée des Arts Décoratifs, PE 556

**ill. 60.** Sainte Barbe  
v. 1510-20, Aoste, Museo del tesoro, inv. 66





L'auteur de *La Légende dorée* en donne une seconde version: avalée par un dragon, Marguerite s'échappe du ventre de celui-ci, sans douleur. Avant de mourir, Marguerite «[...] demanda, en particulier, que toutes les fois qu'une femme en couches invoquerait son nom, l'enfant pût naître sans aucun mal»<sup>20</sup> (ill.61).



ill. 61. Sainte Marguerite protectrice des accouchées  
Les Heures de Savoie, v. 1334-1340,  
Yale, Beinecke, MS. 390, fol. 20 v.

<sup>20</sup> VORAGINE, Jacques de, La Légende Dorée,  
traduction française contemporaine, Paris, 1998, p. 337.

## Les nouvelles formes de la dévotion

Sous l'influence de la spiritualité mendiante, la dévotion n'est plus considérée comme le propre des religieux: la prière liturgique est supplantée par une piété personnelle en un temps où se développe la lecture silencieuse. Au XIII<sup>e</sup> siècle mais plus encore au XV<sup>e</sup> siècle, on assiste à une forte production de livres de dévotion: psautiers, bréviaires et surtout livres d'heures permettant aux fidèles lettrés de s'unir à la prière de l'Église. Le psautier est un recueil de cent-cinquante psaumes assorti d'un calendrier des fêtes; le bréviaire, prévu à l'origine pour le clergé, contient les principaux textes liturgiques; le livre d'heures permet aux laïcs de prier aux heures canoniales, soit huit fois par jour. Les livres d'heures connaissent un succès fulgurant, les femmes en sont les destinataires privilégiées dès leur plus jeune âge. Toute femme de haut rang en possède, qu'ils soient richement décorés ou non.

Le mouvement de *Devotio moderna* – initié au XV<sup>e</sup> siècle aux Pays-Bas et dans les territoires flamands, et incitant les dévots à la méditation et à l'imitation de la vie du Christ – va poursuivre l'encouragement de la piété personnelle en favorisant le contact direct avec Dieu. Ces nouvelles formes de dévotion se sont appuyées sur une production très volumineuse de livres d'heures, de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, des *Miracles de Notre-Dame...* ainsi que de retables de petits formats pour la prière au sein d'oratoires privés.



Le diptyque de Charlotte de Savoie, épouse du roi Louis XI de France, est probablement réalisé en 1472 à l'occasion de la naissance de son fils François. Décoré des scènes de *l'Annonciation* et

de *l'Adoration des Mages*, ses faces externes sont ornées des armes de France et de Savoie avec les initiales L de Louis et C de Charlotte (ill.62).

ill. 62. Diptyque de Charlotte de Savoie  
v. 1472, Chambéry, Musée savoisien, © Jean-Louis Bellec



**LE MÉCÉNAT  
FÉMININ**



Le rôle des femmes dans le mécénat artistique est étroitement lié à leur grande implication dans la vie religieuse: fondation de chapelles, soutien aux ordres religieux et lectures dévotes témoignent de leur présence sur ce terrain, que ce soit en tant que commanditaire ou destinataire. De plus, leur mobilité d'une cour à une autre, à l'occasion de leur mariage, induit également des échanges culturels.

## Des destinataires privilégiées

Leurs lectures pieuses, encouragées dès leur jeune âge, et leurs bibliothèques majoritairement composées de livres de dévotion montrent que les aristocrates sont les destinataires privilégiés des manuscrits de luxe. Ainsi la jeune Jeanne de Savoie (v. 1308-1344), fille d'Édouard de Savoie et de **Blanche de Bourgogne** 🍀, est très certainement la destinataire du livre d'heures enluminé par un très grand atelier parisien au début du XIV<sup>e</sup> siècle (ill.63).

Au sein du riche décor de cinquante-six miniatures, sans compter les décorations marginales, une noble jeune dame est représentée quatre fois en prière. Les armes de Savoie peintes à sept reprises laissent à penser que ce livre d'heures est destiné à Jeanne alors qu'elle n'est pas encore mariée (avant 1329), car elles ne sont pas associées à celles de son époux le duc Jean III de Bretagne.



ill. 63. Livre d'heures de Jeanne de Savoie  
Avant 1325, Paris, Musée Jacquemart-André, ms. 1, fol. 13r



**Si la recherche s'est beaucoup concentrée sur les manuscrits, l'implication des femmes dans le mécénat d'objets – pièces d'orfèvrerie, coffres, tapisseries, vêtements, etc., malheureusement aujourd'hui largement disparus – reste encore à explorer.**

Quelques décennies plus tard, Marie de Savoie (1411-1469), fille d'Amédée VIII et de **Marie de Bourgogne** 🍀, duchesse de Milan, est probablement aussi la destinataire d'un splendide bréviaire, dans lequel son nom est mentionné au folio 319r. Ce magnifique et imposant exemplaire de 723 feuillets est décoré par de très grands enlumineurs italiens: le maître des *Vitae Imperatorum* et Belbello de Pavie. Ici, Marie est représentée à la Vierge (ill.64).

ill. 64. Bréviaire de Marie de Savoie  
Maître des *Vitae Imperatorum* et Belbello de Pavie, v. 1430  
Chambéry, Bibliothèque Municipale, ms. 4, fol. 9r

## Des commanditaires remarquables

Les sources comptables et les inventaires révèlent que les nobles dames sont aussi des commanditaires avisées. Parmi elles, la comtesse Mahaut d'Artois, veuve en 1303, illustre dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle ce rôle prégnant dans la création artistique. Grâce à une comptabilité détaillée, son intense activité de commande a pu être recensée: elle crée plusieurs hôpitaux, commande des œuvres d'orfèvrerie, des peintures murales pour ses châteaux, des tombeaux sculptés et possède l'une des bibliothèques les mieux fournies de son temps. En Savoie, la comptabilité révèle qu'entre 1301 et 1302, deux bréviaires sont acquis pour Marie de Brabant. Dans les années 1330, Blanche de Bourgogne est sûrement à l'origine d'un livre d'heures dont il ne reste aujourd'hui que vingt-six feuillets (ill.65).



Ce volumineux manuscrit était richement décoré avant sa destruction partielle lors d'un incendie: près de quatre-vingts miniatures et de nombreuses décorations marginales y figuraient. Sur plusieurs folios préservés, la comtesse est mise en scène en prière devant le Christ, la Vierge, des saints ou un autel; des prières très personnalisées («*pour moy, especial*» au folio 25) confirment que Blanche en est la commanditaire.

Plus complexe est le rôle de Yolande de France à laquelle le théologien Guillaume Fichet dédicace un manuscrit enluminé, *La Rhétorique*, en 1471 (ill.66). Cet ouvrage est décrit dans plusieurs inventaires, dont celui du 25 octobre 1498 de la bibliothèque du château de Chambéry: outre sa décoration d'or et d'azur, la mention précise qu'il est écrit en latin par Fichet, recteur de l'université de la Sorbonne, à l'intention de l'illustre duchesse. S'il ne s'agit pas formellement d'une commande, la dédicace de cet ouvrage érudit, ainsi que les nombreux livres savants imprimés que Yolande fait acheter, montrent combien elle est intéressée par les écrits contemporains et les nouvelles techniques de production.

Les commandes artistiques ne s'expriment pas uniquement dans le domaine des manuscrits, ainsi Bonne de Bourbon endosse un rôle très actif dans la construction d'un premier château à Ripaille. Elle ordonne l'édification d'un vaste logis, communément dénommé le premier château de Ripaille, composé de tourelles d'angles et d'une chapelle, pouvant accueillir près de trois cents personnes. Elle confie les travaux à Jean d'Orlyé et en surveille elle-même l'avancée. Elle y séjourne dès 1371, amenant un confort d'habitat: larges fenêtres, cheminées et un nouveau baquet destiné au bain installé en 1391.

ill. 65. Blanche de Bourgogne et sainte Geneviève  
Heures de Savoie, v. 1334-1340, Yale, Beinecke, MS. 390, fol. 20v



ill. 66. «À l'illustre duchesse»  
Guillaume Fichet, *La Rhétorique*, 1471, Coligny,  
Fondation Martin Bodmer,  
Cod. Bodmer 176, fol. 1r, © e-codices.ch



ill. 67. Initiale M narrant la vie de sainte Marguerite  
Premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, Écouen, Musée National de la Renaissance, Cl. 21327

Des artistes locaux et étrangers sont mobilisés: le charpentier et sculpteur sur bois Jean de Liège est employé par Bonne (son épouse est la femme de chambre de la comtesse). Il se consacre surtout au chantier de Ripaille mais semble avoir quitté la Savoie lorsque Bonne est contrainte d'abandonner le pouvoir. Quelques décennies plus tard, en 1474, Yolande de France 🇫🇷 commande à l'artiste Nicolas Robert des peintures et vitraux pour son oratoire à Ivrea (Piémont). Les sources comptables indiquent aussi qu'elle fait l'acquisition à Lyon, en novembre 1476, d'une coûteuse tenture de onze pièces livrée à Chambéry.

Certaines œuvres se révèlent très personnalisées, comme la belle initiale sculptée en forme de M de Marguerite d'Autriche 🇫🇷 décrite dans l'inventaire de ses biens en 1524 et toujours conservée (ill.67).

Dans les cours étrangères, les filles de Savoie jouent aussi des rôles actifs. Blanche de Savoie-Visconti fait appel à l'artiste italien Giovanni di Benedetto da Como pour enluminer un livre d'heures, type d'ouvrage pieux peu diffusé en Lombardie avant cette période. À sa mort, elle laisse aussi un panneau dévotionnel peint de très grande valeur (300 florins d'or), malheureusement disparu.

## Des ambassadrices de la culture

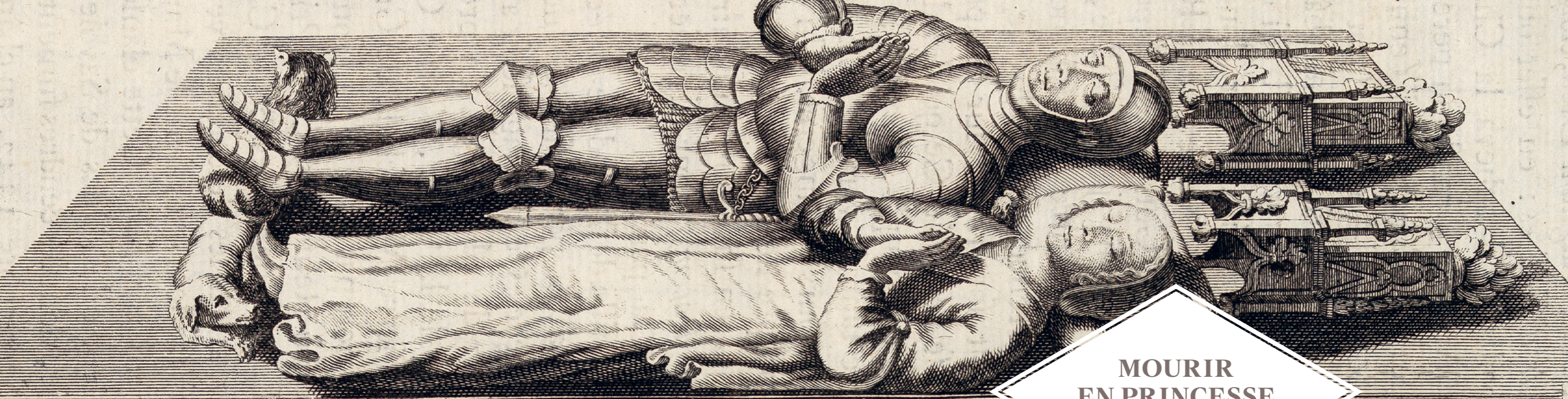
Alors que les hommes restent dans leur famille d'origine, la mobilité des femmes de l'aristocratie favorise les transferts artistiques et influence la culture matérielle des cours qu'elles intègrent. De nombreux objets circulent par le biais des trousseaux des mariées ou des cadeaux, comme les coffrets dits de mariage offerts par les fiancés à leur future épouse (ill.68).

Marie de Brabant 🇫🇷 transmet probablement son goût des romans chevaleresques et de la poésie à la cour de Savoie. En effet, dans sa famille d'origine, l'intérêt pour la littérature courtoise et les lectures profanes est particulièrement développé. La présence à la cour de Savoie de manuscrits de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle tels que le *Roman de Cassidorus*, le *Roman de Merlin*, la *Vengeance de Jésus-Christ par Vespasien* et autres textes, s'explique donc très certainement par l'entremise de Marie. Près de cent quarante ans plus tard, lorsque la très jeune Yolande de France 🇫🇷 est envoyée à la cour de Savoie pour y être élevée avant son mariage avec le futur Amédée IX, trois coffres de livres l'accompagnent. Tout comme les hommes, les femmes utilisent l'héritage – principal mode d'acquisition des biens au Moyen Âge – comme mode de transmission d'objets. De fait, les testaments féminins fourmillent de nombreux exemples de legs entre femmes.

La prise en compte de cette circulation féminine d'œuvres d'art – forme de « soft power » avant l'heure – est essentielle à la compréhension de l'implication des femmes de l'aristocratie dans le mécénat.



ill. 68. Coffret nuptial  
Coffret en cuir estampé et bronze, v. 1350  
Turin, Palazzo Madama - Museo Civico d'Arte Antica, n. inv. 0105/CU, © Archivio Fotografico Fondazione Torino Musei 2012



MOURIR  
EN PRINCESSE



# L'âge et les causes du décès

Entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'âge moyen des comtesses et duchesses savoyardes au moment de leur décès est de cinquante ans. À titre de comparaison, leurs époux meurent plus jeunes, aux alentours de quarante-trois ans.

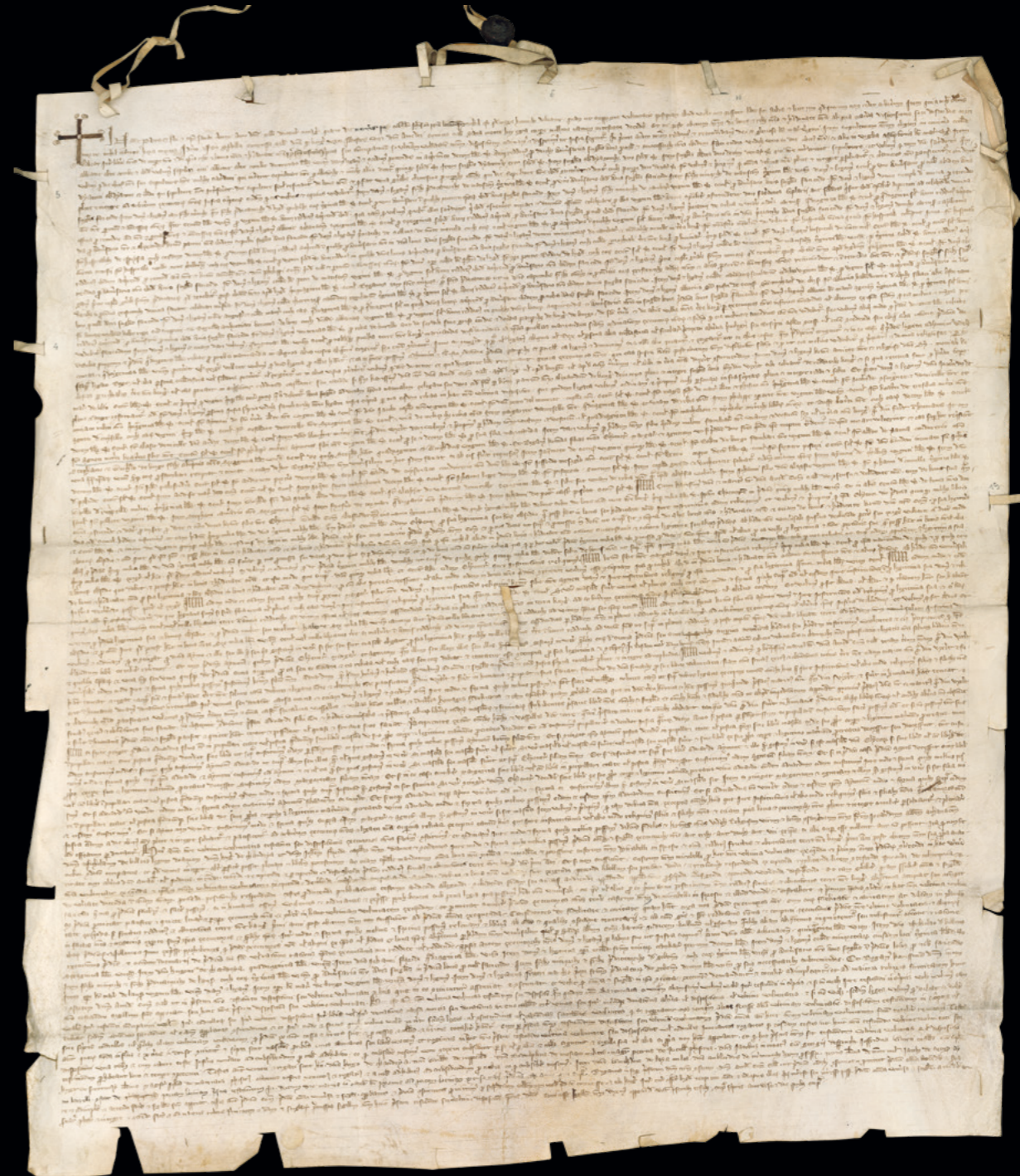
Les causes de décès des femmes de la Maison de Savoie ne sont que rarement connues. Toutefois, l'on sait que **Sybille de Bâgé** (trente-neuf ans), **Yolande de Montferrat** (vingt-quatre ans) et **Béatrice de Portugal** (trente-quatre ans) meurent en donnant naissance. C'est probablement au cours de sa grossesse ou de son accouchement que décède **Marie de Bourgogne** (trente-six ans). Outre ces cas liés à la maternité, on connaît celui de **Marguerite d'Autriche** qui meurt à cinquante ans et dont la fin de vie est narrée dans un texte rédigé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien que rien n'atteste sa véracité, ce récit montre l'histoire que l'on a voulu que la postérité retienne: blessée au pied par un tesson de verre, Marguerite est atteinte de la gangrène et doit être amputée. Cette opération étant très douloureuse, on lui prescrit de l'opium, probablement à trop forte dose, car elle ne se réveille pas.

# Les testaments

Déjà connue dans le droit romain, la rédaction de son testament est une pratique courante dès le XII<sup>e</sup> siècle. Elle permet de veiller au salut de son âme, de définir le lieu de sépulture, de préciser les modalités des funérailles et d'établir des legs pieux

et profanes. Les biens des femmes sont généralement gérés par leur époux, toutefois elles ont le droit de rédiger leur testament, en respectant la volonté de leur famille. Dans le milieu aristocratique, il est difficile de déterminer ce qui relève véritablement d'un choix individuel dans un système régi par des logiques patrimoniales et lignagères. Les veuves bénéficient certainement d'une plus grande marge de manœuvre que les femmes mariées.

Une quinzaine de testaments de femmes liées à la Maison de Savoie sont conservés. Parmi ceux-ci, seuls quelques-uns concernent les comtesses et les duchesses. Celui de **Sybille de Bâgé**, est daté du mardi 4 mai 1294, peu de temps avant son décès le 27 mai (ill.69). La testatrice y recommande son âme à Dieu et à la Vierge Marie, puis demande à être enterrée à l'abbaye d'Hautecombe à laquelle elle lègue à deux cents livres viennoises pour deux messes d'anniversaire annuelles. Elle fait ensuite de nombreux legs à des églises, abbayes, prieurés et hôpitaux. Puis viennent les dons en argent à sa tante, son demi-frère et un chevalier originaire de la Bresse. Sont également prévus certains montants pour les dots de ses filles, Eléonore, Marguerite et Agnès, pour son fils cadet Aymon qu'elle veut voir devenir ecclésiastique, ainsi que pour l'enfant dont elle est enceinte. Elle institue Édouard, son aîné, comme son héritier universel. Les différents cas de figure en cas de décès de ses enfants sont ensuite exposés, puis la comtesse nomme les exécuteurs de ses volontés.





## Le choix de sépulture

Si, par son testament, chacune et chacun peut demander à être inhumé dans un lieu qu'il choisit, la logique familiale veut que les comtesses et duchesses de Savoie soient enterrées auprès de leur époux. L'abbaye d'Hautecombe, située sur la rive du lac du Bourget, accueille aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles les dépouilles des membres de la Maison de Savoie dans le cimetière, puis dès 1340 dans la chapelle édifiée par Aymon, l'époux de **Yolande de Montferrat** (ill. 70). Dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, les lieux de sépulture se diversifient. **Anne de Chypre** est enterrée en 1462 au couvent des franciscains de Genève, dans la chapelle qu'elle y a fait construire, et où son époux la rejoindra en 1465. **Yolande de France** repose dès 1478 auprès d'Amédée IX dans la cathédrale Saint-Eusèbe à Vercelli (Piémont). **Marguerite d'Autriche** fait construire à la mémoire de son époux, le duc Philibert II, le monastère et l'église de Brou (Bourg-en-Bresse) et ériger des tombeaux grandioses (ill. 71). **Béatrice de Portugal** est inhumée dans la chapelle Saint-Barthélemy de l'ancienne cathédrale Sainte-Marie du château de Nice alors que son époux, Charles II, est enterré dans la cathédrale Saint-Eusèbe à Vercelli.

ill. 70. Les gisants de Yolande de Montferrat et d'Aymon de Savoie, détruits à la Révolution française. Gravure issue de Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, tome 1, Lyon, 1660, p. 395



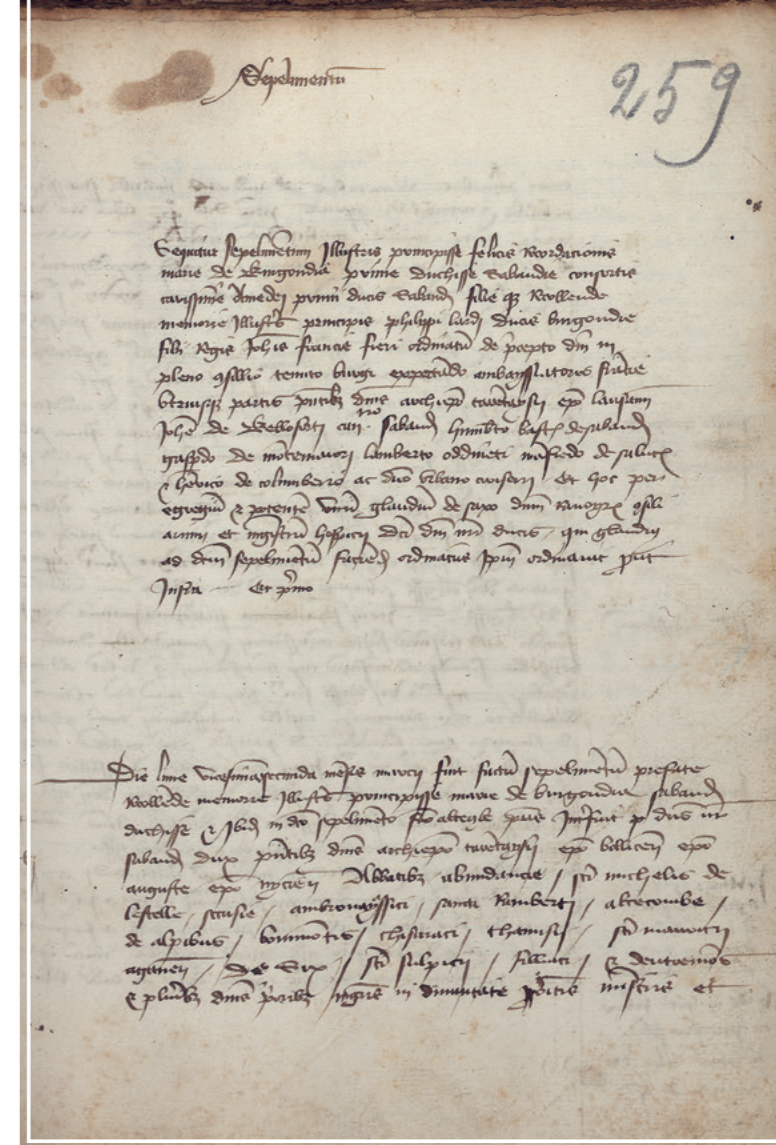
ill. 71. Tombeau et gisants de Marguerite d'Autriche 1506-1532, Bourg-en-Bresse, Monastère royal de Brou

## Les funérailles

Les funérailles des comtesses et des duchesses de Savoie ont été peu étudiées. Celles de **Marie de Bourgogne** constituent un exemple intéressant, mais dont le caractère exceptionnel ne doit pas laisser penser que toutes les cérémonies destinées aux femmes se sont déroulées ainsi. Marie a en effet bénéficié de doubles funérailles, similaires aux rituels mis en place pour le père et le grand-père de son époux.

Décédée le vendredi 2 octobre 1422, elle est transportée de Ripaille à l'abbaye d'Hautecombe où elle est enterrée le 8 octobre. Sa dépouille est accompagnée par un important convoi funèbre. Des femmes, probablement ses dames de compagnie, y prennent part, mais ni le duc Amédée VIII ni ses enfants ne sont présents. Cinq mois plus tard ont lieu les secondes funérailles. La cérémonie et le banquet donné à cette occasion nécessitent une importante organisation et engendrent de nombreuses dépenses. Cette fois, Amédée VIII est présent, en revanche ni ses enfants ni les dames de compagnie n'y participent. *Les Statuts de Savoie*, promulgués par Amédée VIII en 1430, exigent une assemblée exclusivement masculine lors des funérailles principales: il semble que cette pratique soit déjà établie en 1423.

Le déroulement des cérémonies funéraires est rarement connu. Pour Marie, les dépenses enregistrées par la comptabilité permettent uniquement de savoir ce qui est mis en œuvre pour la décoration de l'église et le banquet rassemblant près de trois mille personnes (ill. 72). À n'en pas douter, les funérailles de Marie ont été à la hauteur du faste de sa famille d'origine et de son rang de première duchesse de Savoie.



ill. 72. Début des dépenses pour les secondes funérailles de Marie de Bourgogne Turin, Archives d'Etat, Sezioni riunite, inv. 39, f. 18, mazzo 21, n°57, f. 259r



# Bibliographie

**ABBOTT Fanny,**

« Fiançailles et funérailles de Marie de Bourgogne (1386-1422) : deux étapes de la vie de la première duchesse de Savoie », *Amédée VIII - Félix V (1383-1451). Le duc-pape et sa cour*, B. Andenmatten (dir.), à paraître.

**ALEXANDRE-BIDON Danièle, LETT Didier,**

*Les enfants au Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2019 (1997).

**ALEXANDRE-BIDON Danièle, RICHIÉ Pierre,**

*L'enfance au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1994.

**BLANCARDI Nathalie,**

*Les petits princes. Enfance noble à la cour de Savoie (XV<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne, 2001.

**BRERO Thalia,**

*Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, 2017.

**BRUCHET Max,**

*Le château de Ripaille*, Paris, 1907.

**CABARET, Jean d'Orville dit,**

*La chronique de Savoye de Cabaret*, D. Chaubet (éd.), Les Marches, 1995.

**CASSAGNES-BROUQUET Sophie,**

*La vie des femmes au Moyen Âge*, Rennes, 2009.

**CASTRONOVO Simonetta,**

*La biblioteca dei conti di Savoia e la pittura in area savoiarda (1285-1343)*, Turin, 2002.

**COSANDEY Fanny,**

« Puissance maternelle et pouvoir politique. *La régence des reines mères* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 21 (2005), p. 69-90.

**EDMUNDS Sheila,**

« The medieval library of Savoy (I), (II) et (III) », *Scriptorium*, 1970, vol. 24(2), p. 318-327 ; 1971, vol. 25(2), p. 253-284 ; 1972, vol. 26(2), p. 269-293.

*Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, **E. BOUSMAR, J. DUMONT, A. MARCHANDISSE et B. SCHNERB** (dir.), Bruxelles, 2012.

**GAFFURI Laura,**

« "Que toutes les gens de mon ostel soient vestu de drap gris" : le ultime volontà delle principesse di Casa Savoia (XIII-XIV secolo) », *Margini di libertà : testamenti femminili nel Medioevo*, M. C. Rossi (dir.), Verone, 2010, p. 103-127.

**GAUDE-FERRAGU Murielle,**

« L'honneur de la reine : la mort et les funérailles de Charlotte de Savoie (1<sup>er</sup>-14 décembre 1483) », *Revue historique*, vol. 652/4 (2009), p. 779-804.

**GAUDEMET Jean,**

*Le mariage en Occident : les mœurs et le droit*, Paris, 1987.

**GROAG BELL Susan,**

« Medieval women book : Arbiters of Lay Piety and Ambassadors of culture », *Signs*, vol. 7, n° 4 (1982), p. 742-768.

**GUICHENON, Samuel,**

*Histoire généalogique de la Royale Maison de Savoie*, 3 vol., Lyon, 1660.

**HAHSENOHR Geneviève,**

« L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Histoire des bibliothèques françaises - Les bibliothèques médiévales du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, A. Vernet et M. Poulain (dir.), Paris, 1989, p. 274-361.

*Hay más en ti : imágenes de la mujer en la Edad Media (siglos XIII-XV)*, **C. CHARLES** (dir.), Bilbao, 2011.

*Histoire des femmes en Occident*, **G. DUBY et M. PERROT** (dir.), Paris, 1991-1992.

**JEANNE Caroline,**

« "Je suis vesse, seulet et noir vestue". Constructions et stratégies des veuves parisiennes à la fin du Moyen Âge », *Hypothèses*, 2006/1, p. 191-201.

**L'ESTRANGE Elizabeth,**

« "Quant femme enfante ..." : remèdes pour l'accouchement au Moyen Âge », *Femmes en Fleurs : santé, sexualité et génération du Moyen Âge aux Lumières*, C. McClive et N. Pellegrin (dir.), Saint-Étienne, 2010, p. 167-181.

**LAURENT Sylvie,**

*Naître au Moyen Âge. De la conception à la naissance : la grossesse et l'accouchement (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1989.

**LEGARÉ Anne-Marie,**

« Charlotte de Savoie (v. 1442-1483) "aimoit fort la lecture et les livres ..." », *La culture de cour en France et en Europe à la fin du Moyen Âge*, Ch. Freigang et J.-Cl. Schmitt (dir.), Berlin, 2005, p. 101-121.

**LETT Didier,**

*Famille et parenté dans l'Occident médiéval : V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000.

**LETT Didier,**

*Hommes et femmes au Moyen Âge. Histoire du genre, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2013.

**L'HERMITE-LECLERCQ Paulette,**

*L'Église et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, 1997.

*Marguerite de Savoie : la fille du pape*, **P. RÜCKERT, A. THALLER et K. OSHEMA** (dir.), Stuttgart, 2020.

*Mariage et sexualité au Moyen Âge : accord ou crise ?*, **M. ROUCHE** (dir.), Paris, 2000.

**MAS LATRIE, Louis de,**

*Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, vol. 3, Paris, 1852-1861.

**MÉNABRÉA Léon,**

*Chroniques de Yolande de France, duchesse de Savoie, sœur de Louis XI : documents inédits*, Paris, 1859.

**MOREL Octave,**

« Les États-Généraux de Savoie sous les régences des duchesses Yolande de France (1468) et Blanche de Montferrat (1490) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 94 (1933), p. 58-73.

**PIBIRI Eva,**

« À la recherche d'une épouse. Ambassades et voyages autour des fiançailles d'Annabelle d'Écosse et de Louis de Savoie, comte de Genève (1444-1445) », *L'itinérance des seigneurs (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, A. Paravicini Bagliani, E. Pibiri et D. Reynard (dir.), Lausanne, 2003, p. 123-171.

**PIBIRI Eva,**

« Histoire de femme, histoire d'État. Stratégie matrimoniale à la cour de Savoie pour la couronne de Chypre, 1455-1457 », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 102 (2004) p. 443-472.

**POLLINI Nadia,**

*La mort du prince : rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne, 1994.

*Pourpoint, mantel et chaperon : se vêtir à la cour de Savoie (1300-1450)*, F. EPINARD, N. GAUFFRE-FAYOLLE et J. LAIDEBEUR, Milan, 2015.

**RÉAL Sarah,**

« Les mariages des princes et princesses de Savoie au XV<sup>e</sup> siècle », *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*, 26 (2013), p. 11-32.

**RIBORDY Geneviève,**

« Les fiançailles dans le rituel matrimonial de la noblesse française à la fin du Moyen Âge : tradition laïque ou création ecclésiastique ? », *Revue historique*, 2001/4 (n°620), p. 885-911.

**RIPART Laurent,**

« " Non est consuetum in comitatu Sabaudie quod filia succedit patri in comitatu et possessione comitatus ". Genèse de la coutume savoyarde de l'exclusion des filles », *Pierre II de Savoie. Le « petit Charlemagne » († 1268)*, B. Andenmatten, A. Paravicini Bagliani et E. Pibiri (dir.), Lausanne, 2000, p. 295-331.

**RITZ-GUILBERT Anne,**

*Des drôleries gothiques au bestiaire de Pisanello : le bréviaire de Marie de Savoie*, Paris, 2010.

**ROMAN Nathalie,**

« Savoie, France, Milan : les choix artistiques de Blanche de Savoie », *Arte di corte in Italia del Nord : programmi, modelli, artisti (1330-1402 ca.)*, S. Romano et D. Zaru (dir.), Rome, 2013, p. 321-347.

**SARONI Giovanna,**

*La biblioteca di Amedeo VIII di Savoia (1391-1451)*, Turin, 2004.

**TARDIEU Nicolas,**

*Grossesse et sexualité à travers l'Histoire*, Paris, 2004.

**TUETÉY Alexandre,**

« Inventaire des biens de Charlotte de Savoie (1483) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 26 (1865), p. 338-366, 423-342.

**VERDON Jean,**

*La femme au Moyen Âge*, Paris, 2006.

## Impressum

Claude Ruey, Président,  
Fondation du Château de Chillon  
Marta Sofia dos Santos, Directrice

### Recherche et rédaction

Fanny Abbott,  
Nathalie Roman,  
Pierre-Yves Theler (*camera domini*)

### Iconographie

Fanny Abbott,  
Nathalie Roman,  
Maud Jenni,  
Samuel Metzener

### Graphisme et mise en page

Terry Fernandez

### Relecture

Fanny Abbott,  
Nathalie Roman,  
Marta Sofia dos Santos,  
Maud Jenni

### Impression

Genoud Arts Graphiques SA

### Édition

1<sup>ère</sup> édition, juillet 2021

2<sup>e</sup> édition revue et corrigée, décembre 2021

Marta Sofia dos Santos, directrice, avec la collaboration de Maud Jenni, adjointe de direction, responsable des collections et des contenus scientifiques

## Remerciements

La Fondation du Château de Chillon remercie les auteur-e-s de la publication et des légendes, ainsi que celles et ceux qui, à des titres divers nous ont apporté leur aide précieuse : Fanny Abbott, Terry Fernandez, Maud Jenni, Samuel Metzener, Maria Portmann, Nathalie Roman et Pierre-Yves Theler.

La Fondation exprime aussi sa gratitude aux institutions culturelles pour la mise à disposition des images illustrant le présent ouvrage et l'aide dont elles nous ont fait bénéficier. Lesdites institutions sont nommées dans les crédits des légendes.

Enfin, notre reconnaissance va à l'ensemble des collaborateur-trice-s de la Fondation du Château de Chillon™.

Publié avec le généreux soutien de



# VIES DE PRINCESSES ?

LES FEMMES DE LA MAISON  
DE SAVOIE (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

Partir vivre dans la famille de son futur époux à l'âge de deux ans ou se remarier pour la troisième fois à vingt-et-un ans; peiner à donner un héritier au trône ou être mère de dix-huit enfants; diriger sa maison ou gouverner une principauté; mourir dans la fleur de l'âge ou tirer parti de son statut de veuve; réaliser des actions charitables ou promouvoir un ordre religieux; jouer aux cartes ou commander de nombreuses œuvres artistiques... voici quelques-unes des facettes de la vie des princesses du Moyen Âge.

Les comtesses et duchesses de la Maison de Savoie, à l'époque où le château de Chillon™ était sous domination savoyarde, sont au cœur de cet ouvrage. Tout en questionnant la place des femmes au Moyen Âge, les divers thèmes abordés permettent de découvrir Bonne de Bourbon, Marie de Bourgogne, Anne de Chypre, Yolande de France ou encore Béatrice de Portugal en tant qu'actrices de la société de cour.



FONDATION DU  
CHÂTEAU DE CHILLON

Avenue de Chillon 21  
CH – 1820 Veytaux  
[www.chillon.ch](http://www.chillon.ch)

isbn 978-2-8399-2894-6



Avec le généreux soutien

